



Brookfield Renewable Partners L.P.

RAPPORT DE GESTION
DU TROISIÈME TRIMESTRE

Rapport de gestion

pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024

Le présent rapport de gestion pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024 a été préparé en date du 8 novembre 2024. Sauf indication contraire, les termes « Énergie Brookfield », « nous », « notre » et « nos » et « notre société » désignent Brookfield Renewable Partners L.P. et ses entités contrôlées. La société mère ultime d'Énergie Brookfield est Brookfield Corporation (« Brookfield Corporation »). Brookfield Corporation et ses filiales, autres qu'Énergie Brookfield et sauf indication contraire, y compris Brookfield Asset Management Ltd (« Brookfield Asset Management »), sont appelées individuellement et collectivement « Brookfield » dans le présent rapport de gestion. Le terme « détenteurs de Brookfield » désigne Brookfield, Brookfield Wealth Solutions (auparavant Brookfield Reinsurance) et leurs parties liées.

Les participations consolidées d'Énergie Brookfield comprennent les parts de société en commandite sans droit de vote cotées en Bourse (les « parts de société en commandite ») détenues par le public et par Brookfield, les actions à droit de vote subalterne échangeables de catégorie A de BEPC (les « actions échangeables de BEPC ») de Brookfield Renewable Corporation (« BEPC ») détenues par le public et par Brookfield, les parts de société en commandite rachetables/échangeables (les « parts de société en commandite rachetables/échangeables ») de Brookfield Renewable Energy L.P. (« BRELP »), filiale société de portefeuille d'Énergie Brookfield, détenues par Brookfield, et la participation de commandité dans BRELP détenue par Brookfield (la « participation de commandité »). Les porteurs des parts de société en commandite, des parts de société en commandite rachetables/échangeables, de la participation de commandité et des actions échangeables de BEPC sont désignés collectivement « les porteurs de parts », sauf indication contraire. Les parts de société en commandite, les parts de société en commandite rachetables/échangeables, la participation de commandité et les actions échangeables de BEPC sont désignées collectivement « les parts » ou par l'expression « par part », sauf indication contraire. Les parts de société en commandite, les actions échangeables de BEPC et les parts de société en commandite rachetables/échangeables comportent les mêmes caractéristiques économiques à tous égards. Se reporter à la « Partie 8 – Présentation aux parties prenantes et mesure du rendement ».

Les états financiers d'Énergie Brookfield ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), selon lesquelles il faut faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif et sur les informations relatives aux passifs éventuels présentés à la date des états financiers ainsi que sur les montants des produits et des charges au cours des périodes de présentation de l'information financière.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation de l'exercice considéré.

Les symboles « \$ », « \$ CA », « € », « R\$ », « £ » et « COP » renvoient respectivement au dollar américain, au dollar canadien, à l'euro, au réal, à la livre sterling et au peso colombien. Sauf indication contraire, tous les montants en dollars sont libellés en dollars américains.

Une description de l'information sur l'exploitation et des informations sectorielles ainsi que les mesures financières non conformes aux IFRS que nous utilisons pour expliquer nos résultats financiers se trouvent à la « Partie 8 – Présentation aux parties prenantes et mesure du rendement ». Un rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS et des mesures financières selon les IFRS les plus semblables se trouve à la « Partie 4 – Revue du rendement financier selon des données au prorata – Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS ». Le présent rapport de gestion renferme de l'information prospective, au sens prescrit par les lois américaines et canadiennes sur les valeurs mobilières. Pour la mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs et des mesures non conformes aux IFRS, se reporter à la « Partie 9 – Mise en garde ». Notre rapport annuel et l'information supplémentaire déposés auprès de la Securities and Exchange Commission (« SEC ») et des organismes de réglementation au Canada sont accessibles sur notre site Web (<https://bep.brookfield.com>), ainsi que sur le site Web de la SEC (www.sec.gov/edgar.shtml) et celui de SEDAR+ (www.sedarplus.ca).

Présentation du rapport de gestion

PARTIE 1 – Faits saillants du troisième trimestre de 2024	4	PARTIE 5 – Situation de trésorerie et sources de financement (suite)	
		Dépenses d'investissement	27
PARTIE 2 – Revue du rendement financier selon des données consolidées	7	Tableaux consolidés des flux de trésorerie	28
		Actions, parts et billets en circulation	30
		Dividendes et distributions	31
PARTIE 3 – Informations financières consolidées supplémentaires	9	Obligations contractuelles	31
Résumé des états consolidés de la situation financière	9	Informations financières supplémentaires	31
Transactions entre parties liées	10	Accords hors état de la situation financière	32
Capitaux propres	14		
		PARTIE 6 – Principales informations trimestrielles	33
PARTIE 4 – Revue du rendement financier selon des données au prorata	16	Sommaire des résultats trimestriels historiques	33
Résultats au prorata pour les trimestres clos les 30 septembre	16		
Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS	21	PARTIE 7 – Estimations critiques, méthodes comptables et contrôles internes	38
Profil des contrats	23		
		PARTIE 8 – Présentation aux parties prenantes et mesure du rendement	40
PARTIE 5 – Situation de trésorerie et sources de financement	24	PARTIE 9 – Mise en garde	45
Structure du capital et liquidités disponibles	24		
Emprunts	26		

PARTIE 1 – FAITS SAILLANTS DU TROISIÈME TRIMESTRE DE 2024

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2024	2023	2024	2023
Informations financières choisies				
Produits.....	1 470 \$	1 179 \$	4 444 \$	3 715 \$
Résultat net attribuable aux porteurs de parts ¹	(181)	(64)	(455)	(135)
Perte de base et diluée par part de société en commandite ²	(0,32)	(0,14)	(0,83)	(0,34)
BAIIA ajusté au prorata ³	586	507	1 790	1 652
Fonds provenant des activités ³	278	253	913	840
Fonds provenant des activités par part ^{3, 4}	0,42	0,38	1,38	1,29
Distribution par part de société en commandite.....	0,36	0,34	1,07	1,01
Information sur l'exploitation				
Puissance (MW).....	35 225	25 902	35 225	25 902
Production totale (GWh)				
Production moyenne à long terme.....	22 266	16 800	69 675	52 989
Production réelle.....	18 819	15 870	59 721	52 698
Production au prorata (GWh)				
Production réelle.....	7 405	6 533	24 354	22 316

¹⁾ Pour le trimestre et la période de neuf mois clos, comprend une perte de 92 millions \$ et de 238 millions \$ attribuable aux capitaux propres des commanditaires, une perte de 57 millions \$ et de 149 millions \$ attribuable aux actions échangeables de BEPC, une perte de 62 millions \$ et de 161 millions \$ attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans une filiale société de portefeuille – parts rachetables/échangeables détenues par Brookfield, et un résultat de 30 millions \$ et de 93 millions \$ attribuable à la participation de commandité dans une filiale société de portefeuille détenue par Brookfield.

²⁾ Le nombre moyen de parts de société en commandite pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024 s'est établi à respectivement 285,1 millions et 285,7 millions (respectivement 288,8 millions et 280,6 millions en 2023).

³⁾ Mesures non conformes aux IFRS. Un rapprochement des mesures selon les IFRS les plus semblables se trouve à la « Partie 4 – Revue du rendement financier selon des données au prorata – Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS » et à la « Partie 9 – Mise en garde ».

⁴⁾ Le nombre moyen de parts en circulation pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024 s'est établi à respectivement 663,2 millions et 663,8 millions (respectivement 666,9 millions et 654,2 millions en 2023) comprenant les parts de société en commandite, les parts de société en commandite rachetables/échangeables, les actions échangeables de BEPC et la participation de commandité.

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	30 septembre 2024	31 décembre 2023
Situation de trésorerie et sources de financement		
Liquidités disponibles.....	4 550 \$	4 121 \$
Ratio d'endettement – société mère.....	13 %	12 %
Ratio d'endettement – consolidé.....	39 %	40 %
Emprunts sans recours – consolidé.....	89 %	91 %
Exposition aux dettes à taux d'intérêt fixe au prorata ¹	96 %	96 %
Emprunts de la société mère		
Durée moyenne jusqu'à l'échéance de la dette.....	12 ans	10 ans
Taux d'intérêt moyen.....	4,4 %	4,3 %
Emprunts sans recours au prorata		
Durée moyenne jusqu'à l'échéance de la dette.....	12 ans	12 ans
Taux d'intérêt moyen.....	5,4 %	5,4 %

¹⁾ L'exposition totale aux taux variables est de 12 % (12 % en 2023) dont 8 % (8 % en 2023) se rapportent aux dettes à taux d'intérêt variables contractées dans certaines régions à l'extérieur de l'Amérique du Nord et de l'Europe en raison des coûts connexes élevés qu'entraîne la couverture dans ces régions.

Exploitation

Les fonds provenant des activités se sont établis à 278 millions \$, ou 0,42 \$ par part, soit une augmentation par rapport à ceux de l'exercice précédent soutenue par :

- l'apport provenant de la croissance, notamment des acquisitions ainsi que des nouveaux projets en développement d'une puissance supérieure à 5 300 MW ayant commencé leurs activités commerciales au cours des douze derniers mois;
- la vigueur des prix tout compris au sein de la majorité de notre portefeuille à l'échelle mondiale;
- la forte disponibilité des actifs à l'échelle de notre portefeuille.

Compte tenu de la charge d'amortissement sans effet de trésorerie, des profits et des pertes de change et sur les dérivés et d'autres éléments, la perte nette attribuable aux porteurs de parts s'est élevée à 181 millions \$ pour le trimestre clos le 30 septembre 2024.

Nous visons toujours à être le partenaire de choix pour l'approvisionnement en énergie :

- Nous avons fait progresser nos initiatives commerciales en concluant des contrats visant à produire 6 100 GWh supplémentaires par année, y compris des contrats favorables visant nos centrales hydroélectriques, qui devraient dégager un produit tiré de financements additionnels pouvant atteindre 500 millions \$.

Situation de trésorerie et sources de financement

Notre bilan de premier ordre, assorti d'une note de crédit BBB+ de première qualité et d'un accès à différentes sources de financement, continue de nous distinguer sur le marché et de nous permettre de tirer parti des occasions d'investir lorsque les capitaux se font rares.

- Notre situation financière demeure robuste grâce aux liquidités disponibles d'environ 4,6 milliards \$ et notre modèle de financement durable fonctionne bien.
- Nous prévoyons réaliser des financements d'environ 30 milliards \$ au cours de l'exercice, dégagant un produit tiré de financements additionnels de près de 700 millions \$. Notre forte visibilité nous permettra, dans l'avenir, à continuer de dégager des capitaux importants grâce à ce levier.

Avec nos partenaires institutionnels, nous avons conclu de nouvelles ententes qui portent le produit tiré de ventes d'actifs depuis le début de l'exercice à plus de 2,3 milliards \$ (montant net de 1 milliard \$ pour Énergie Brookfield), ce qui nous permet de dégager un taux de rendement interne d'environ 25 % et un multiple de deux fois et demie le capital investi, notamment en ce qui concerne ce qui suit :

- Une plateforme d'énergie renouvelable acquise en 2018 couvrant le Portugal et l'Espagne qui comprend de l'énergie éolienne d'une puissance de 683 MW, de l'énergie solaire d'une puissance de 63 MW, de l'énergie solaire concentrée d'une puissance de 350 MW et un portefeuille de projets de développement d'une puissance de 1,6 GW. À la suite de l'acquisition, nous avons mis en œuvre notre plan d'affaires consistant à désinvestir dans les actifs secondaires, à améliorer les activités, à optimiser la structure du capital et à mettre en place une fonction pour le développement de l'entreprise, qui a permis de créer un levier de croissance interne pour l'entreprise. En septembre, nous avons convenu de vendre l'entreprise, à l'exception de centrales d'énergie solaire concentrée, pour un montant d'environ 730 millions \$ (montant net d'environ 430 millions \$ pour Énergie Brookfield), dégagant un produit total représentant le triple du capital que nous y avons investi.
- La vente partielle d'un portefeuille d'actifs éoliens d'une puissance de 845 MW, que nous avons acquis en 2021 et dans le cadre duquel nous avons réalisé l'un des plus importants projets de rééquipement de centrale éolienne à l'échelle mondiale de l'époque, ce qui a permis d'accroître la production d'environ 25 % et de prolonger la vie utile de la centrale d'environ 10 ans. Nous dégagerons près du double du capital investi lorsque nous procéderons à la vente de 50 % de notre participation pour un montant de 415 millions \$ (montant net d'environ 105 millions \$ pour Énergie Brookfield), tout en conservant une participation de 50 % et en continuant à exploiter l'actif.

- Notre coentreprise, détenant une capacité de stockage par pompage de plus de 2 GW, a été remise à neuf en collaboration avec notre partenaire pour en prolonger la vie des centrales de plus de 40 ans. De plus, nous avons renforcé la stratégie commerciale de l'entreprise, ce qui a permis de dégager un résultat sans précédent. En septembre, nous avons convenu de vendre notre participation de 25 % pour une contrepartie de 350 millions \$ (montant net de 100 millions \$ pour Énergie Brookfield), ce qui représente plus de trois fois et demie le capital que nous y avons investi depuis que nous l'avons acquise en 2017.
- En novembre, nous avons conclu une entente en vue de réaliser notre premier investissement à cycle complet en Inde grâce à la vente d'un portefeuille d'environ 1 600 MW d'actifs d'énergie éolienne et d'énergie solaire en exploitation et en construction à un grand acteur du secteur des énergies renouvelables, ce qui nous permettra d'atteindre nos objectifs de rendement. La clôture de cette transaction devrait avoir lieu en partie au premier trimestre de 2025, puis en 2026, sous réserve des conditions de clôture habituelles.

Croissance et développement

Nous avons investi, ou convenu d'investir avec nos partenaires institutionnels un montant en capital de 2,3 milliards \$ (montant net d'environ 500 millions \$ pour Énergie Brookfield), diversifiant ainsi davantage nos activités, notamment :

- Nous avons annoncé un partenariat stratégique avec un producteur d'électrocarburants de premier plan, en vue d'investir jusqu'à 1,1 milliard \$ (montant net de 220 millions \$ pour Énergie Brookfield). Nous investirons initialement 200 millions \$ en titres de capitaux propres structurés (montant net de 40 millions \$ pour Énergie Brookfield) pour la construction d'une installation de production dans l'ouest du Texas, dont la capacité fait entièrement l'objet d'un contrat d'achat ferme auprès de transporteurs aériens mondiaux de premier plan. En outre, nous aurons le droit exclusif d'investir jusqu'à 850 millions \$ (montant net de 170 millions \$ pour Énergie Brookfield) dans de futurs projets répondant à nos critères d'investissement.
- Après la fin du trimestre, nous avons convenu d'établir un partenariat avec un chef de file mondial de l'énergie éolienne en mer pour acquérir une participation de 12 % dans un portefeuille de projets en exploitation au Royaume-Uni d'une puissance d'environ 3,5 MW pour une valeur d'entreprise d'environ 2,3 milliards \$ (montant net de 570 millions \$ pour Énergie Brookfield).

Nous continuons à faire avancer nos activités de développement :

- Nous avons continué à faire croître et à faire avancer notre portefeuille de projets en développement, qui compte à l'heure actuelle une puissance de 200 000 MW, dont une tranche d'environ 65 000 MW est à un stade avancé. Nous prévoyons mettre en service une capacité d'environ 7 000 MW au cours de l'exercice, un chiffre inégalé dans notre histoire, qui générera un apport d'environ 90 millions \$ au titre des fonds provenant des activités annuelles supplémentaires. Nous prévoyons livrer des projets d'une puissance d'environ 8 000 MW en 2025 et d'environ 9 000 MW en 2026, alors que nous continuons d'élargir nos activités de développement au rythme de la croissance de nos capacités et de l'expansion de notre présence mondiale.

PARTIE 2 – REVUE DU RENDEMENT FINANCIER SELON DES DONNÉES CONSOLIDÉES

Le tableau suivant présente les principales données financières pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre :

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2024	2023	2024	2023
Produits	1 470 \$	1 179 \$	4 444 \$	3 715 \$
Coûts d'exploitation directs	(623)	(496)	(1 875)	(1 322)
Coûts de service de gestion.....	(59)	(43)	(157)	(155)
Charge d'intérêts.....	(514)	(370)	(1 479)	(1 166)
Charge d'amortissement.....	(514)	(448)	(1 533)	(1 335)
Charge d'impôt	9	(21)	(24)	(64)
Résultat net	(39) \$	24 \$	(197) \$	352 \$
	Taux de change moyen en \$ US			
\$ CA	1,36	1,34	1,36	1,35
€	0,91	0,92	0,92	0,92
R\$.....	5,55	4,88	5,24	5,01
COP.....	4 095	4 048	3 979	4 413

Analyse des écarts pour le trimestre clos le 30 septembre 2024

Les produits totalisant 1 470 millions \$ représentent une augmentation de 291 millions \$ par rapport à ceux du trimestre correspondant de l'exercice précédent en raison de la croissance de nos activités, de l'indexation sur l'inflation de notre production visée par contrat et d'une forte disponibilité des actifs. Les produits tirés des centrales récemment acquises et mises en service et la production de celles-ci se sont élevés à respectivement 196 millions \$ et 4 509 GWh, le tout ayant été contrebalancé en partie par les ventes d'actifs réalisées dernièrement qui ont entraîné la diminution des produits de 14 millions \$ et une réduction de la production de 159 GWh. Sur une base comparable et en devises constantes, les produits ont augmenté de 127 millions \$ puisque l'avantage tiré de l'indexation sur l'inflation de la production visée par contrat dans nos actifs au Canada, au Brésil et en Colombie, de la vigueur des prix dans le cadre de nos récentes initiatives de renégociation de contrats de nos actifs hydroélectriques et de l'augmentation des ressources dans nos centrales hydroélectriques au Canada, au Brésil et en Colombie, et de la hausse de l'apport de nos actifs réglementés en Espagne a été contrebalancé en partie par la baisse des ressources de notre portefeuille hydroélectrique aux États-Unis.

Comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent, la dépréciation du dollar canadien, du peso colombien et du réal par rapport au dollar américain a été contrebalancée en partie par le raffermissement de l'euro, ce qui a entraîné une baisse des revenus de 18 millions \$. Cette baisse a été contrebalancée par l'effet de change favorable de 5 millions \$ sur les coûts d'exploitation directs et la charge d'intérêts pour le trimestre.

Les coûts d'exploitation directs totalisant 623 millions \$ représentent une augmentation de 127 millions \$ en regard du trimestre correspondant de l'exercice précédent en raison surtout des coûts supplémentaires entraînés par de récentes acquisitions et mises en service de centrales, notamment la croissance de nos activités, le tout ayant été contrebalancé en partie par les ventes d'actifs réalisées dernièrement.

Les coûts de service de gestion totalisant 59 millions \$ représentent une augmentation de 16 millions \$ par rapport à ceux du trimestre correspondant de l'exercice précédent.

La charge d'intérêts de 514 millions \$ représente une augmentation de 144 millions \$ par rapport à celle du trimestre correspondant de l'exercice précédent en raison principalement des acquisitions récentes et des initiatives de financement visant à financer les activités de développement.

La charge d'amortissement s'est chiffrée à 514 millions \$, ce qui représente une hausse de 66 millions \$ par rapport à celle du trimestre correspondant de l'exercice précédent, attribuable à la croissance de nos activités.

La perte nette s'est élevée à 39 millions \$, soit une diminution de 63 millions \$ par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent principalement en raison des éléments susmentionnés et d'un profit à la vente d'actifs éoliens secondaires favorable à l'exercice précédent.

Analyse des écarts pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2024

Les produits totalisant 4 444 millions \$ représentent une augmentation de 729 millions \$ par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent en raison de la croissance de nos activités, de l'indexation sur l'inflation de notre production visée par contrat et d'une forte disponibilité des actifs. Les produits tirés des centrales récemment acquises et mises en service et la production de celles-ci se sont élevés à respectivement 648 millions \$ et 12 548 GWh, le tout en partie contrebalancé par les ventes d'actifs réalisées dernièrement qui ont entraîné la diminution des produits de 63 millions \$ et une réduction de la production de 823 GWh. Sur une base comparable et en devises constantes, les produits ont augmenté de 69 millions \$ puisque l'avantage tiré de l'indexation sur l'inflation de la production visée par contrat dans nos actifs au Canada, au Brésil et en Colombie a été contrebalancé par la baisse des ressources de nos portefeuilles hydroélectriques au Canada et en Colombie.

Comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent, le raffermissement du peso colombien par rapport au dollar américain a été contrebalancé en partie par une certaine dépréciation du réal et du dollar canadien, ce qui a entraîné une hausse des revenus de 75 millions \$. Cette hausse a été en partie contrebalancée par l'effet de change défavorable de 71 millions \$ sur les coûts d'exploitation directs et la charge d'intérêts pour l'exercice.

Les coûts d'exploitation directs totalisant 1 875 millions \$ représentent une augmentation de 553 millions \$ en regard de la période correspondante de l'exercice précédent en raison surtout des coûts supplémentaires entraînés par de récentes acquisitions et mises en service de centrales et de l'augmentation des achats d'électricité en Colombie, dont le coût est transféré aux consommateurs, ainsi que des fluctuations des taux de change déjà mentionnées, le tout ayant été contrebalancé en partie par les ventes d'actifs réalisées dernièrement.

Les coûts de service de gestion totalisant 157 millions \$ représentent une augmentation de 2 millions \$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

La charge d'intérêts de 1 479 millions \$ représente une augmentation de 313 millions \$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent en raison des acquisitions récentes et des initiatives de financement des activités de développement et des fluctuations des taux de change déjà mentionnées.

La charge d'amortissement s'est chiffrée à 1 533 millions \$, ce qui représente une hausse de 198 millions \$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, et est attribuable à la croissance de nos activités et au raffermissement du peso colombien par rapport au dollar américain.

La perte nette s'est élevée à 197 millions \$, soit une diminution de 549 millions \$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent en raison des éléments déjà mentionnés et d'un profit à la vente d'actifs éoliens secondaires favorable à l'exercice précédent.

PARTIE 3 – INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES SUPPLÉMENTAIRES

RÉSUMÉ DES ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Le tableau suivant présente un sommaire des principaux postes des états consolidés de la situation financière intermédiaires non audités :

(EN MILLIONS)	<u>30 septembre 2024</u>	<u>31 décembre 2023</u>
Actifs détenus en vue de la vente	2 643 \$	— \$
Actifs courants	6 484	4 610
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	2 178	2 546
Immobilisations corporelles à la juste valeur	61 389	64 005
Total de l'actif	75 173	76 128
Passifs directement rattachés à des actifs détenus en vue de la vente	1 576	—
Emprunts de la société mère	4 160	2 833
Emprunts sans recours	25 307	26 869
Passifs d'impôt différé	6 777	7 174
Total du passif et des capitaux propres	75 173	76 128
	<u>Taux de change au comptant en \$ US</u>	
\$ CA	1,35	1,33
€	0,90	0,91
R\$	5,45	4,84
COP	4 164	3 822

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles s'élevaient à 61,4 milliards \$ au 30 septembre 2024, contre 64,0 milliards \$ au 31 décembre 2023, soit une diminution de 2,6 milliards \$. Les acquisitions que nous avons réalisées au cours de l'exercice, notamment un portefeuille d'actifs éoliens en exploitation d'une puissance de 524 MW et d'actifs d'énergie éolienne et d'énergie solaire en développement d'une puissance de 2,75 GW en Inde, un portefeuille composé d'actifs en exploitation et en construction d'une puissance de 103 MW ainsi que des actifs de production décentralisée en développement d'une puissance de 2,2 GW en Corée du Sud, ont mené à une augmentation des immobilisations corporelles de 0,3 milliard \$. Nos investissements continus dans le développement d'actifs de production d'électricité ont mené à une augmentation des immobilisations corporelles de 2,5 milliards \$. L'augmentation a été contrebalancée par la cession ou le classement d'une tranche des immobilisations corporelles de 2,4 milliards \$ comme actifs détenus en vue de la vente, le raffermissement du dollar américain par rapport à la plupart des devises ayant entraîné une diminution de 1,5 milliard \$ des immobilisations corporelles et une charge d'amortissement de 1,5 milliard \$.

Actifs détenus en vue de la vente et passifs directement rattachés à des actifs détenus en vue de la vente

Les actifs détenus en vue de la vente et les passifs directement rattachés à des actifs détenus en vue de la vente s'élevaient à respectivement 2 643 millions \$ et 1 576 millions \$ au 30 septembre 2024, contre respectivement néant et néant au 31 décembre 2023.

Au cours du deuxième trimestre de 2024, Énergie Brookfield, avec des partenaires institutionnels, a conclu la vente d'une centrale hydroélectrique aux États-Unis d'une puissance de 30 MW, d'un portefeuille de centrales alimentées à la biomasse au Brésil d'une puissance de 85 MW et d'une centrale de stockage par batteries aux États-Unis d'une puissance de 60 MW.

Au cours du troisième trimestre de 2024, Énergie Brookfield, avec des partenaires institutionnels, a conclu la vente d'un portefeuille d'actifs d'énergie éolienne au Royaume-Uni d'une puissance de 67 MW.

Au 30 septembre 2024, les actifs détenus en vue de la vente étaient composés d'un portefeuille d'actifs de production décentralisée aux États-Unis d'une puissance de 6 MW, d'un portefeuille de centrales hydroélectriques au Brésil d'une puissance de 90 MW, d'une participation de 25 % dans des centrales de stockage par pompage au Royaume-Uni d'une puissance de 2 GW, d'une centrale alimentée à la biomasse au Brésil d'une puissance de 30 MW, d'un portefeuille d'actifs d'énergie éolienne en Espagne et au Portugal d'une puissance de 682 MW, d'un portefeuille d'actifs d'énergie solaire en Espagne d'une puissance de 63 MW et d'un portefeuille d'actifs d'énergie éolienne et d'énergie solaire en Inde d'une puissance de 1 004 MW.

TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les transactions entre parties liées d'Énergie Brookfield se font dans le cours normal des activités et sont comptabilisées à la valeur d'échange. Les transactions entre parties liées d'Énergie Brookfield se font principalement avec Brookfield Corporation.

Énergie Brookfield vend de l'électricité à Brookfield aux termes d'une unique convention d'achat d'électricité (CAÉ) à long terme visant ses centrales hydroélectriques de New York. Brookfield maintiendra le prix qu'Énergie Brookfield reçoit pour l'énergie produite par certaines centrales aux États-Unis.

Énergie Brookfield a conclu des conventions de vote avec Brookfield aux termes desquelles Énergie Brookfield a pris le contrôle des entités qui détiennent certaines activités de production d'énergie renouvelable. Énergie Brookfield a également conclu une convention de vote avec les membres du consortium dans le cadre de ses activités en Colombie. Ces conventions de vote confèrent à Énergie Brookfield le droit de donner des directives dans le cadre de l'élection des membres du conseil d'administration des entités concernées, entre autres, et, par conséquent, le contrôle de ces mêmes entités. Énergie Brookfield inclut donc les comptes de ces entités dans son périmètre de consolidation.

Énergie Brookfield participe, avec des partenaires institutionnels, au Brookfield Americas Infrastructure Fund, au Brookfield Infrastructure Fund II, au Brookfield Infrastructure Fund III, au Brookfield Infrastructure Fund IV, au Brookfield Infrastructure Fund V, au Brookfield Infrastructure Income Fund, au Brookfield Global Transition Fund I, au Brookfield Global Transition Fund II et au Brookfield Infrastructure Debt Fund (les « fonds privés »), chacun de ces fonds étant soutenu par Brookfield et y étant lié. Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a accès à du financement au moyen des facilités de crédit des fonds privés.

De temps à autre, afin de permettre que les activités d'investissement soient réalisées rapidement et de façon efficace, Énergie Brookfield financera des dépôts ou engagera d'autres coûts et charges (y compris en recourant à des facilités de crédit afin d'utiliser, de soutenir, de garantir ou d'émettre des lettres de crédit) à l'égard d'un investissement qui sera par la suite partagé entre des véhicules, des consortiums ou des sociétés de personnes soutenus par Brookfield (y compris des fonds privés, des coentreprises et des arrangements semblables), Énergie Brookfield et des co-investisseurs ou effectué en totalité par l'un de ceux-ci.

Brookfield Corporation a consenti une facilité de crédit renouvelable non assortie d'une sûreté et confirmée de 400 millions \$, qui vient à échéance en décembre 2024, et les montants empruntés portent intérêt au taux Secured Overnight Financing Rate, majoré d'une marge. Au cours de la période considérée, aucun montant n'a été emprunté sur la facilité de crédit renouvelable non assortie d'une sûreté confirmée et consentie par Brookfield Corporation. Celle-ci peut, de temps à autre, placer des fonds en dépôt auprès d'Énergie Brookfield qui sont remboursables sur demande, y compris les intérêts courus. Au 30 septembre 2024, aucuns fonds n'avaient été déposés auprès d'Énergie Brookfield (néant au 31 décembre 2023). La charge d'intérêts sur la facilité de crédit renouvelable et le dépôt de Brookfield Corporation pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024 s'est établie à néant (néant en 2023).

Au cours du troisième trimestre de 2024, Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a convenu de vendre une participation de 50 % dans un portefeuille d'actifs éoliens aux États-Unis d'une puissance de 845 MW pour une contrepartie d'environ 400 millions \$ (montant net d'environ 100 millions \$ pour Énergie Brookfield), dont une tranche de 25 % a été vendue à une société affiliée de Brookfield à une valeur équivalente à celle convenue avec la tierce partie qui a acquis la participation de 25 % restante dans le portefeuille dans le cadre de la transaction. Après la vente partielle, Énergie Brookfield demeurera en contrôle du portefeuille.

Après la fin du trimestre, BEPC, Énergie Brookfield, Brookfield Corporation et 1505127 B.C. Ltd. (la « nouvelle BEPC ») ont conclu une convention (la « convention d'arrangement ») en vue de réaliser une réorganisation (l'« arrangement ») qui permet de conserver les avantages de la structure d'entreprise d'Énergie Brookfield, tout en répondant aux modifications proposées de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), qui devraient entraîner des coûts supplémentaires pour BEPC si aucune mesure n'est prise. L'arrangement devrait prévoir un report d'impôt pour la grande majorité des investisseurs, y compris les actionnaires du Canada et des États-Unis. Conformément à l'arrangement, les actionnaires de BEPC continueront de détenir des titres économiquement équivalents qui feront l'objet d'avantages économiques et d'une gouvernance pareils à ceux qui accompagnent tout investissement dans Énergie Brookfield à l'heure actuelle.

Conformément à l'arrangement, entre autres, i) les porteurs d'actions échangeables de BEPC autres que des actions de Brookfield Corporation et de ses filiales (les « actionnaires publics ») se verront remettre une (1) nouvelle action à droit de vote subalterne échangeable du capital de la nouvelle BEPC (les « nouvelles actions échangeables ») pour chaque action échangeable de BEPC détenue; ii) les statuts de BEPC seront modifiés pour créer des actions échangeables à droit de vote subalterne de catégorie A.1 (les « actions de catégorie A.1 ») et des actions échangeables sans droit de vote de catégorie A.2 (les « actions de catégorie A.2 »); iii) la nouvelle BEPC transférera à la société les actions échangeables de BEPC qu'elle reçoit des actionnaires publics à BEPC en échange d'actions de catégorie A.1, et Brookfield Corporation et ses filiales transféreront à BEPC leurs actions échangeables de BEPC en échange d'actions de catégorie A.2; iv) les actions échangeables de BEPC seront annulées; v) la nouvelle BEPC sera renommée « Brookfield Renewable Corporation » et BEPC sera renommée « Brookfield Renewable Holdings Corporation »; et vi) les nouvelles actions échangeables seront cotées à la Bourse de New York et à la Bourse de Toronto sous le symbole « BEPC » (le symbole boursier actuel de la société).

L'arrangement demeure assujéti à la réception de l'approbation du tribunal et des actionnaires, ainsi qu'à la satisfaction de certaines conditions habituelles, et devrait être conclu au quatrième trimestre de 2024.

De plus, notre société a conclu de nouvelles conventions avec Brookfield et en a modifié ou résilié d'autres qui sont décrites à la note 28, « Transactions entre parties liées », dans les états financiers consolidés intermédiaires non audités au 31 décembre 2023 d'Énergie Brookfield.

Le tableau suivant présente les conventions et transactions entre parties liées comptabilisées dans les comptes consolidés de résultat intermédiaires non audités pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre :

(EN MILLIONS)	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2024	2023	2024	2023
Produits				
Conventions d'achat d'électricité et conventions relatives aux produits	4 \$	— \$	12 \$	12 \$
Coûts d'exploitation directs				
Frais de commercialisation de l'énergie et autres services	(4)	(2)	(9)	(7)
Charge d'intérêts				
Emprunts.....	(22) \$	(9) \$	(49) \$	(21) \$
Désactualisation du solde des contrats	(4)	(3)	(21)	(18)
	(26) \$	(12) \$	(70) \$	(39) \$
Autres				
Produit tiré des distributions	— \$	2 \$	3 \$	7 \$
Autres services entre parties liées	(3) \$	(4) \$	(1) \$	(3) \$
Profit sur les instruments financiers.....	1 \$	13 \$	3 \$	22 \$
Coûts de service de gestion.....	(59) \$	(43) \$	(157) \$	(155) \$

Le tableau suivant présente l'incidence des conventions et transactions entre parties liées comptabilisées dans les états consolidés de la situation financière :

(EN MILLIONS)	Partie liée	30 septembre 2024	31 décembre 2023
Actifs courants			
Créances clients et autres actifs courants			
Actif sur contrat	Brookfield.....	66 \$	61 \$
Montants à recevoir de parties liées			
Montants à recevoir	Brookfield ¹	264	1 386
	Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et autres.....	17	57
		<u>281</u>	<u>1 443</u>
	Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et autres.....	134	—
Actifs détenus en vue de la vente			
Actifs non courants			
Actifs liés à des instruments financiers	Brookfield.....	—	170
Autres actifs non courants			
Actif sur contrat	Brookfield.....	274	314
Montants à recevoir de parties liées	Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et autres.....	9	135
Passifs courants			
Passif sur contrat	Brookfield.....	43	35
Passifs liés à des instruments financiers	Brookfield Wealth.....	—	2
Montants à payer à des parties liées			
Montants à payer	Brookfield ²	606	541
	Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et autres.....	10	13
	Brookfield Wealth.....	229	242
	Distributions à verser sur les parts de société en commandite, les actions échangeables de BEPC, les parts de société en commandite rachetables/échangeables et la participation de commandité	42	39
		<u>887</u>	<u>835</u>
Passifs détenus en vue de la vente	Brookfield.....	33	—
Passifs non courants			
Passifs liés à des instruments financiers	Brookfield Wealth.....	16	2
Montants à payer à des parties liées			
Montants à payer	Brookfield ²	451	496
	Brookfield Wealth.....	203	208
	Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et autres.....	27	1
		<u>681</u>	<u>705</u>
Emprunts de la société mère	Brookfield Wealth.....	7	8
Emprunts sans recours	Brookfield Wealth.....	68	101
Autres passifs non courants			
Passif sur contrat	Brookfield.....	685	680
Capitaux propres			
Capitaux propres des commanditaires détenant des parts privilégiées	Brookfield Wealth.....	11 \$	11 \$

1) Comprennent des montants à recevoir de 191 millions \$ (1 328 millions \$ en 2023) aux termes de la facilité de crédit de Brookfield Global Transition Fund.

2) Comprennent des montants à payer de respectivement néant (6 millions \$ en 2023), 78 millions \$ (81 millions \$ en 2023) et 317 millions \$ (307 millions \$ en 2023) aux termes des facilités de crédit de Brookfield Infrastructure Fund IV, Brookfield Global Transition Fund I et Brookfield Global Transition Fund II.

CAPITAUX PROPRES

Participation de commandité dans une filiale société de portefeuille détenue par Brookfield

Brookfield, à titre de détenteur de la participation de commandité de 1 % dans BRELP, a le droit de recevoir des distributions, en plus d'une distribution incitative fondée sur le montant par lequel les distributions trimestrielles sur les parts de société en commandite dépassent les niveaux cibles. Dans la mesure où les distributions des parts de société en commandite sont supérieures à 0,20 \$ par part de société en commandite par trimestre, la distribution incitative au 30 septembre 2024 est alors de 15 % des distributions au-delà de ce seuil. Si les distributions des parts de société en commandite sont supérieures à 0,2253 \$ par part de société en commandite par trimestre, la distribution incitative équivaut alors à 25 % de toutes les distributions au-delà de ce seuil. Des distributions incitatives de 31 millions \$ et de 96 millions \$ ont été déclarées au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024 (respectivement 28 millions \$ et 83 millions \$ en 2023).

Actions privilégiées

Les actions privilégiées de catégorie A d'Actions privilégiées Énergie renouvelable Brookfield Inc. (« Actions privilégiées ERB ») ne sont assorties d'aucune date d'échéance fixe et ne peuvent être rachetées au gré des porteurs. Au 30 septembre 2024, aucune des actions privilégiées de catégorie A, série 5 et série 6, émises n'avait été rachetée par Actions privilégiées ERB.

Au cours du troisième trimestre de 2024, Énergie Brookfield a déclaré des distributions trimestrielles à taux fixe sur les actions privilégiées de catégorie A, série 3, pour une période de cinq ans à partir du 1^{er} août 2024, qui seront versées à un taux annuel de 6,519 %.

En décembre 2023, la Bourse de Toronto a accepté un avis déposé par Actions privilégiées ERB lui signifiant son intention de renouveler l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant ses actions privilégiées de catégorie A en circulation, soit jusqu'au 17 décembre 2024 ou plus tôt si les rachats sont terminés avant cette date. Dans le cadre de cette offre publique de rachat dans le cours normal des activités, Actions privilégiées ERB est autorisée à racheter jusqu'à 10 % du flottant total de chacune des séries d'actions privilégiées de catégorie A. Les actionnaires peuvent obtenir sans frais une copie de l'avis d'intention en communiquant avec Énergie Brookfield. Aucune action privilégiée de catégorie A n'a été rachetée au cours des périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2024 et 2023.

Billets subordonnés perpétuels

Les billets subordonnés perpétuels sont classés comme une catégorie distincte de participations ne donnant pas le contrôle dans l'état consolidé de la situation financière d'Énergie Brookfield. Énergie Brookfield a engagé des intérêts de 10 millions \$ et de 27 millions \$ sur les billets subordonnés perpétuels au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024 (respectivement 8 millions \$ et 22 millions \$ en 2023). Les intérêts engagés sur les billets subordonnés perpétuels sont présentés à titre de distributions dans l'état consolidé des variations des capitaux propres.

Au cours du premier trimestre de 2024, Brookfield BRP Holdings (Canada) Inc., filiale entièrement détenue par Énergie Brookfield, a émis des billets subordonnés perpétuels d'une valeur de 150 millions \$ au taux fixe de 7,25 %.

Capitaux propres des commanditaires détenant des parts privilégiées

Les parts de société en commandite privilégiées de catégorie A (les « parts de société en commandite privilégiées ») d'Énergie Brookfield ne sont assorties d'aucune date d'échéance fixe et ne peuvent être rachetées au gré des porteurs.

Au cours du deuxième trimestre de 2024, Énergie Brookfield a procédé au rachat de toutes les parts privilégiées de série 15 en circulation en contrepartie de 175 millions \$ CA.

En décembre 2023, la Bourse de Toronto a accepté un avis déposé par Énergie Brookfield lui signifiant son intention de renouveler l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant ses parts de société en commandite privilégiées de catégorie A en circulation pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 17 décembre 2024, ou plus tôt si les rachats sont terminés avant cette date. Dans le cadre de cette offre publique de rachat dans le cours normal des activités, Énergie Brookfield peut racheter jusqu'à 10 % du flottant total de chacune des séries de parts de société en commandite privilégiées de catégorie A. Les porteurs de parts peuvent obtenir sans frais une copie de l'avis d'intention en communiquant avec Énergie Brookfield. Aucune part n'a été rachetée au cours des trimestres et des périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2024 et 2023.

Capitaux propres des commanditaires, parts de société en commandite rachetables/échangeables et actions échangeables de BEPC

Au 30 septembre 2024, les détenteurs de Brookfield détenaient une participation directe et indirecte d'environ 48 % d'Énergie Brookfield sur une base entièrement échangeable. Les détenteurs de Brookfield détenaient une participation directe et indirecte, soit 313 640 823 parts de société en commandite, parts de société en commandite rachetables/échangeables et actions échangeables de BEPC, sur une base combinée. La participation restante est détenue par des investisseurs publics.

Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024, Énergie Brookfield a émis respectivement 58 696 et 216 208 parts de société en commandite (respectivement 93 728 et 231 007 parts de société en commandite en 2023) dans le cadre du programme de réinvestissement des distributions, pour une valeur totale de respectivement 2 millions \$ et 6 millions \$ (respectivement 2 millions \$ et 6 millions \$ en 2023).

Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024, les porteurs d'actions échangeables de BEPC ont échangé 193 et 10 335 actions échangeables (respectivement 5 150 et 7 725 actions échangeables de BEPC en 2023) contre un nombre équivalent de parts de société en commandite totalisant moins de 1 million \$ de parts de société en commandite (moins de 1 million \$ en 2023).

En décembre 2023, Énergie Brookfield a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant ses parts de société en commandite et ses actions échangeables de BEPC en circulation. Énergie Brookfield est autorisée à racheter jusqu'à 14 361 497 parts de société en commandite et 8 982 586 actions échangeables de BEPC, soit 5 % de ses parts de société en commandite ainsi que de ses actions échangeables de BEPC émises et en circulation. Les offres viendront à échéance le 17 décembre 2024, ou plus tôt si Énergie Brookfield venait à terminer ses rachats avant cette date. Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024, respectivement néant et 2 279 654 parts de société en commandite (469 300 parts de société en commandite en 2023) ont été rachetées pour un coût total de respectivement néant et 52 millions \$ (montant de 12 millions \$ en 2023). Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024, respectivement néant et 2 279 654 parts de société en commandite (469 300 parts de société en commandite en 2023) ont été annulées. Aucune part échangeable de BEPC n'a été rachetée au cours des trimestres et des périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2024 et 2023.

PARTIE 4 – REVUE DU RENDEMENT FINANCIER SELON DES DONNÉES AU PRORATA

INFORMATIONS SECTORIELLES

Les informations sectorielles sont préparées de la même façon que celles utilisées par le chef de la direction et le chef de la direction des finances (collectivement, « le principal décideur opérationnel ») d'Énergie Brookfield pour gérer l'entreprise, évaluer les résultats financiers et prendre les principales décisions au chapitre de l'exploitation. Pour de plus amples informations sur les secteurs et une explication sur le calcul et la pertinence des informations au prorata, du BAIIA ajusté et des fonds provenant des activités, lesquelles sont des mesures non conformes aux IFRS, se reporter à la « Partie 8 – Présentation aux parties prenantes et mesure du rendement ».

RÉSULTATS AU PRORATA POUR LES TRIMESTRES CLOS LES 30 SEPTEMBRE

Le tableau suivant présente les données sur la production et un résumé des données financières au prorata pour les trimestres clos les 30 septembre :

	(GWh)				(EN MILLIONS)				Fonds provenant des activités	
	Production réelle		Production MLT		Produits		BAIIA ajusté ¹		2024	2023
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Hydroélectricité										
Amérique du Nord	2 333	2 543	2 449	2 445	208 \$	221 \$	116 \$	138 \$	44 \$	75 \$
Brésil	862	813	1 032	1 035	48	62	33	45	28	38
Colombie.....	810	705	886	892	87	74	50	39	24	16
	4 005	4 061	4 367	4 372	343	357	199	222	96	129
Énergie éolienne.....	1 751	1 277	2 072	1 575	133	102	109	123	80	95
Énergie solaire destinée aux réseaux publics.....	1 152	687	1 363	880	145	82	158	75	127	51
Énergie décentralisée et stockage.....	412	361	330	283	64	61	95	40	85	29
Solutions durables	—	—	—	—	119	21	32	10	30	9
Siège social	—	—	—	—	—	—	(7)	37	(140)	(60)
Total.....	7 320	6 386	8 132	7 110	804 \$	623 \$	586 \$	507 \$	278 \$	253 \$

¹⁾ Mesure non conforme aux IFRS. Un rapprochement des mesures selon les IFRS les plus semblables se trouve à la section « Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS » du présent rapport de gestion.

ACTIVITÉS DE PRODUCTION HYDROÉLECTRIQUE AU PRORATA

Le tableau suivant présente les résultats au prorata des activités de production hydroélectrique pour les trimestres clos les 30 septembre :

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	2024	2023
Produits	343 \$	357 \$
Autres produits.....	7	4
Coûts d'exploitation directs	(151)	(139)
BAIIA ajusté ¹	199	222
Charge d'intérêts.....	(93)	(92)
Impôt exigible.....	(10)	(1)
Fonds provenant des activités	96 \$	129 \$
<i>Production (GWh) – MLT</i>	<i>4 367</i>	<i>4 372</i>
<i>Production (GWh) – réelle</i>	<i>4 005</i>	<i>4 061</i>
<i>Produits moyens par MWh²</i>	<i>74</i>	<i>77</i>

¹⁾ Mesure non conforme aux IFRS. Un rapprochement des mesures selon les IFRS les plus semblables se trouve à la section « Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS » du présent rapport de gestion.

²⁾ Les produits moyens par MWh ont été ajustés afin de tenir compte de l'incidence des achats d'électricité ainsi que des produits sans production correspondante.

Le tableau suivant présente les résultats au prorata, par secteur géographique des activités de production hydroélectrique pour les trimestres clos les 30 septembre :

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	Production réelle (GWh)		Produits moyens par MWh ¹		BAIIA ajusté ²		Fonds provenant des activités	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Amérique du Nord								
États-Unis	1 498	1 749	87 \$	85 \$	71 \$	93 \$	28 \$	56 \$
Canada	835	794	61	61	45	45	16	19
	2 333	2 543	78	78	116	138	44	75
Brésil.....	862	813	57	76	33	45	28	38
Colombie.....	810	705	83	77	50	39	24	16
Total	4 005	4 061	74 \$	77 \$	199 \$	222 \$	96 \$	129 \$

¹⁾ Mesure non conforme aux IFRS. Un rapprochement des mesures selon les IFRS les plus semblables se trouve à la section « Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS » du présent rapport de gestion.

²⁾ Les produits moyens par MWh ont été ajustés afin de tenir compte de l'incidence des achats d'électricité ainsi que des produits sans production correspondante.

Amérique du Nord

Les fonds provenant des activités en Amérique du Nord se sont établis à 44 millions \$, en regard de 75 millions \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent, l'avantage tiré de l'augmentation des produits moyens par MWh attribuable aux initiatives de renégociation de contrats et à l'indexation sur l'inflation de la production visée par contrat ayant été contrebalancé par la baisse des ressources et la dépréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain.

Brésil

Les fonds provenant des activités au Brésil se sont établis à 28 millions \$ par rapport à 38 millions \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent, l'avantage tiré de l'augmentation de la production et de l'indexation sur l'inflation de notre production visée par contrat ayant été contrebalancé par des initiatives commerciales favorables aux résultats de l'exercice précédent et par la dépréciation du réal par rapport au dollar américain.

Colombie

Les fonds provenant des activités en Colombie se sont fixés à 24 millions \$ comparativement à 16 millions \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent en raison de l'intensification de la production et de l'augmentation des produits moyens par MWh découlant d'initiatives de renégociation de contrats et de l'indexation sur l'inflation de la production visée par contrat.

ACTIVITÉS DE PRODUCTION D'ÉNERGIE ÉOLIENNE AU PRORATA

Le tableau suivant présente les résultats au prorata des activités de production d'énergie éolienne pour les trimestres clos les 30 septembre :

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	2024	2023
Produits	133 \$	102 \$
Autres produits	31	56
Coûts d'exploitation directs	(55)	(35)
BAlIA ajusté ¹	109	123
Charge d'intérêts	(34)	(30)
Impôt exigible	5	2
Fonds provenant des activités	80 \$	95 \$
<i>Production (GWh) – MLT</i>	2 072	1 575
<i>Production (GWh) – réelle</i>	1 751	1 277

¹⁾ Mesure non conforme aux IFRS. Un rapprochement des mesures selon les IFRS les plus semblables se trouve à la section « Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS » du présent rapport de gestion.

²⁾ Les produits moyens par MWh ont été ajustés afin de tenir compte de l'incidence des achats d'électricité ainsi que des produits sans production correspondante.

³⁾ Les produits moyens par MWh ont été ajustés afin de normaliser l'incidence trimestrielle des prix du marché sur nos actifs à tarifs réglementés en Espagne. Les prix normalisés ont été calculés à l'aide des paramètres réglementés de la période respective.

Les fonds provenant des activités d'énergie éolienne se sont élevés à 80 millions \$ en 2024 comparativement à 95 millions \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent. Ajustés pour tenir compte de la vente d'actifs en développement, les fonds provenant des activités ont augmenté par rapport à ceux de l'exercice précédent en raison de l'avantage tiré de l'acquisition et de la mise en service récentes de centrales et de la hausse de l'apport de nos actifs en Espagne en raison des ajustements apportés au prix réglementé de ces actifs au cours de l'exercice précédent.

ACTIVITÉS DE PRODUCTION D'ÉNERGIE SOLAIRE DESTINÉE AUX RÉSEAUX PUBLICS AU PRORATA

Le tableau suivant présente nos résultats au prorata des activités de production d'énergie solaire destinée aux réseaux publics pour les trimestres clos les 30 septembre :

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	2024	2023
Produits	145 \$	82 \$
Autres produits	41	14
Coûts d'exploitation directs	(28)	(21)
BAlIA ajusté ¹	158	75
Charge d'intérêts	(30)	(28)
Impôt exigible	(1)	4
Fonds provenant des activités	127 \$	51 \$
<i>Production (GWh) – MLT</i>	1 363	880
<i>Production (GWh) – réelle</i>	1 152	687

¹⁾ Mesure non conforme aux IFRS. Un rapprochement des mesures selon les IFRS les plus semblables se trouve à la section « Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS » du présent rapport de gestion.

Les fonds provenant des activités d'énergie solaire destinée aux réseaux publics se sont établis à 127 millions \$ en regard de 51 millions \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent en raison de l'avantage tiré des centrales récemment acquises et mises en service sur une base comparable et de la hausse de l'apport de nos actifs en Espagne en raison des ajustements apportés au prix réglementé de ces actifs au cours de l'exercice précédent.

ACTIVITÉS DU SECTEUR ÉNERGIE DÉCENTRALISÉE ET STOCKAGE AU PRORATA

Le tableau suivant présente nos résultats au prorata du secteur énergie décentralisée et solutions durables pour les trimestres clos les 30 septembre :

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	2024	2023
Produits.....	64 \$	61 \$
Autres produits	54	2
Coûts d'exploitation directs	(23)	(23)
BAlIA ajusté ¹	95	40
Charge d'intérêts.....	(10)	(10)
Impôt exigible.....	—	(1)
Fonds provenant des activités	85 \$	29 \$
<i>Production (GWh) – MLT.....</i>	<i>330</i>	<i>283</i>

¹⁾ Mesure non conforme aux IFRS. Un rapprochement des mesures selon les IFRS les plus semblables se trouve à la section « Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS » du présent rapport de gestion.

Les fonds provenant des activités de notre secteur énergie décentralisée et solutions durables se sont fixés à 85 millions \$ comparativement à 29 millions \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique par l'avantage tiré des centrales récemment acquises et mises en service et la hausse de l'apport de nos activités de stockage par pompage au Royaume-Uni.

ACTIVITÉS DU SECTEUR SOLUTIONS DURABLES AU PRORATA

Le tableau suivant présente nos résultats au prorata du secteur solutions durables pour les trimestres clos les 30 septembre :

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	2024	2023
Produits.....	119 \$	21 \$
Autres produits	8	2
Coûts d'exploitation directs	(95)	(13)
BAlIA ajusté ¹	32	10
Charge d'intérêts.....	(5)	1
Impôt exigible.....	3	(2)
Fonds provenant des activités	30 \$	9 \$

¹⁾ Mesure non conforme aux IFRS. Un rapprochement des mesures selon les IFRS les plus semblables se trouve à la section « Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS » du présent rapport de gestion.

Les fonds provenant des activités liées aux solutions durables se sont établis à 30 millions \$ en 2024 comparativement à 9 millions \$ pour l'exercice précédent en raison de la croissance et de nos activités de développement, notamment notre investissement dans une entreprise mondiale spécialisée dans les services nucléaires.

SIÈGE SOCIAL

Le tableau suivant présente les résultats du siège social pour les trimestres clos les 30 septembre :

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	2024	2023
Autres produits	2 \$	46 \$
Coûts d'exploitation directs	(9)	(9)
BAlIA ajusté ¹	(7)	37
Coûts de service de gestion.....	(59)	(43)
Charge d'intérêts.....	(48)	(28)
Distributions ²	(26)	(26)
Fonds provenant des activités	(140) \$	(60) \$

¹⁾ Mesure non conforme aux IFRS. Un rapprochement des mesures selon les IFRS les plus semblables se trouve à la section « Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS » du présent rapport de gestion.

²⁾ Distributions sur les parts privilégiées, les actions privilégiées de catégorie A et les billets subordonnés perpétuels.

Le tableau suivant présente le rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS et des mesures conformes aux IFRS les plus directement comparables. Le résultat net fait l'objet d'un rapprochement avec les fonds provenant des activités pour les trimestres clos les 30 septembre :

(EN MILLIONS)	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Résultat net.....	(39) \$	24 \$
Ajouter ou déduire les éléments suivants :		
Charge d'amortissement	514	448
Charge (recouvrement) d'impôt différé	29	12
Profit de change et sur les instruments financiers	(186)	(114)
Divers ¹	142	9
Montant attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et aux participations ne donnant pas le contrôle ²	(182)	(126)
Fonds provenant des activités.....	278 \$	253 \$

¹⁾ Le poste Divers comprend des montants ponctuels qui ne sont pas liés aux activités génératrices de produits et ne sont pas des charges d'exploitation en trésorerie récurrentes normales et nécessaires à l'exercice des activités. Le poste Divers comprend également les dérivés et les autres réévaluations et règlements, les profits ou pertes sur l'extinction ou la modification de dette, les coûts de transaction, les frais juridiques, les provisions, l'amortissement des actifs de concession et la quote-part de la société dans les couvertures de change et d'autres couvertures, les revenus tirés des actifs financiers et des placements structurés dans des solutions durables, les crédits d'impôt transférables et les profits et pertes réalisés à la cession d'actifs que nous avons développés ou que nous ne prévoyions pas détenir à long terme qui sont compris dans les fonds provenant des activités.

²⁾ Le montant attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence correspond aux fonds provenant des activités d'Énergie Brookfield découlant de participations dans des entreprises associées et des coentreprises qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle sont calculés en fonction de la participation financière détenue par des participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales consolidées. En ajustant les fonds provenant des activités attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle, notre société en commandite est en mesure d'éliminer la tranche des fonds provenant des activités découlant des filiales qu'elle ne détient pas entièrement et qui ne sont pas attribuables à notre société en commandite.

Le tableau suivant présente le rapprochement par part des mesures financières non conformes aux IFRS et des mesures conformes aux IFRS les plus directement comparables. Le résultat de base par part de société en commandite fait l'objet d'un rapprochement des fonds provenant des activités par part pour les trimestres clos les 30 septembre :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Perte de base par part de société en commandite ¹	(0,32) \$	(0,14) \$
Charge d'amortissement.....	0,39	0,38
Profit de change et sur les instruments financiers.....	(0,06)	(0,05)
Recouvrement d'impôt différé	—	(0,01)
Divers ²	0,41	0,20
Fonds provenant des activités par part ³	0,42 \$	0,38 \$

¹⁾ Au cours du trimestre clos le 30 septembre 2024, le nombre moyen de parts de société en commandite en circulation s'est élevé à 285,1 millions (288,8 millions en 2023).

²⁾ Le poste Divers comprend des montants ponctuels qui ne sont pas liés aux activités génératrices de produits et ne sont pas des charges d'exploitation en trésorerie récurrentes normales et nécessaires à l'exercice des activités. Le poste Divers comprend également les dérivés et les autres réévaluations et règlements, les profits ou pertes sur l'extinction ou la modification de dette, les coûts de transaction, les frais juridiques, les provisions, l'amortissement des actifs de concession et la quote-part de la société dans les couvertures de change et d'autres couvertures, les revenus tirés des actifs financiers et des placements structurés dans des solutions durables, les crédits d'impôt transférables et les profits et pertes réalisés à la cession d'actifs que nous avons développés ou que nous ne prévoyions pas détenir à long terme qui sont compris dans les fonds provenant des activités, ainsi que les montants attribuables aux porteurs de parts de société en commandite rachetables/échangeables, la participation de commandité et les actions échangeables.

³⁾ Pour le trimestre clos le 30 septembre 2024, le nombre moyen de parts en circulation s'est établi à 663,2 millions (666,9 millions en 2023), ce qui comprend la participation de commandité, les parts de société en commandite rachetables/échangeables, les actions échangeables de BEPC et les parts de société en commandite.

RAPPROCHEMENT DES MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

Le tableau suivant présente le rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS et des mesures conformes aux IFRS les plus directement comparables. Le résultat net fait l'objet d'un rapprochement du BAIIA ajusté pour le trimestre clos le 30 septembre 2024 :

(EN MILLIONS)	Hydroélectricité			Énergie éolienne	Énergie solaire destinée aux réseaux publics	Énergie décentralisée et stockage	Solutions durables	Siège social	Total
	Amérique du Nord	Brésil	Colombie						
Résultat net	(5) \$	(4) \$	60 \$	(71) \$	63 \$	48 \$	2 \$	(132) \$	(39) \$
Ajouter ou déduire les éléments suivants :									
Charge d'amortissement.....	105	16	37	215	103	34	4	—	514
(Recouvrement) charge d'impôt différé.....	9	(1)	1	(15)	15	33	—	(13)	29
Perte (profit) de change et sur les instruments financiers.....	(39)	12	6	32	(60)	(127)	(23)	13	(186)
Divers ¹	(3)	6	1	(11)	38	75	27	9	142
Coûts de service de gestion.....	—	—	—	—	—	—	—	59	59
Charge d'intérêts.....	88	9	89	126	94	49	1	58	514
Charge (recouvrement) d'impôt exigible.....	1	2	29	(9)	(37)	(23)	—	(1)	(38)
Montant attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et aux participations ne donnant pas le contrôle ²	(40)	(7)	(173)	(158)	(58)	6	21	—	(409)
BAIIA ajusté attribuable aux porteurs de parts	116 \$	33 \$	50 \$	109 \$	158 \$	95 \$	32 \$	(7) \$	586 \$

¹⁾ Le poste Divers comprend des montants ponctuels qui ne sont pas liés aux activités génératrices de produits et ne sont pas des charges d'exploitation en trésorerie récurrentes normales et nécessaires à l'exercice des activités. Le poste Divers comprend également les dérivés et les autres réévaluations et règlements, les profits ou pertes sur l'extinction ou la modification de la dette, les coûts de transaction, les frais juridiques, les provisions, l'amortissement des actifs de concession, et la quote-part d'Énergie Brookfield dans les couvertures de change et d'autres couvertures, les revenus tirés des actifs financiers et des placements structurés dans des solutions durables, les crédits d'impôt transférables et les profits et pertes réalisés à la cession d'actifs que nous avons développés ou que nous ne prévoyions pas détenir à long terme qui sont compris dans le BAIIA ajusté.

²⁾ Le montant attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence correspond au BAIIA ajusté d'Énergie Brookfield découlant de participations dans des entreprises associées et des coentreprises qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle sont calculés en fonction de la participation financière détenue par des participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales consolidées. En ajustant le BAIIA ajusté attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle, notre société en commandite est en mesure d'éliminer la tranche du BAIIA ajusté découlant des filiales qu'elle ne détient pas entièrement et qui ne sont pas attribuables à notre société en commandite.

Le tableau suivant présente le rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS et des mesures conformes aux IFRS les plus directement comparables. Le résultat net fait l'objet d'un rapprochement du BAIIA ajusté pour le trimestre clos le 30 septembre 2023 :

(EN MILLIONS)	Hydroélectricité			Énergie éolienne	Énergie solaire destinée aux réseaux publics	Énergie décentralisée et stockage	Solutions durables	Siège social	Total
	Amérique du Nord	Brésil	Colombie						
Résultat net	(16) \$	8 \$	33 \$	61 \$	26 \$	10 \$	(22) \$	(76) \$	24 \$
Ajouter ou déduire les éléments suivants :									
Charge d'amortissement.....	105	26	34	164	83	28	7	1	448
Charge (recouvrement) d'impôt différé.....	(29)	(1)	3	49	(17)	4	—	3	12
Profit (perte) de change et sur les instruments financiers.....	(9)	1	1	(74)	(29)	(40)	18	18	(114)
Divers ¹	(2)	4	1	19	(14)	4	13	(16)	9
Coûts de service de gestion.....	—	—	—	—	—	—	—	43	43
Charge d'intérêts.....	75	12	97	64	53	32	11	26	370
Charge d'impôt exigible.....	—	2	6	3	(4)	—	—	2	9
Montant attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et aux participations ne donnant pas le contrôle ²	14	(7)	(136)	(163)	(23)	2	(17)	36	(294)
BAIIA ajusté attribuable aux porteurs de parts	138 \$	45 \$	39 \$	123 \$	75 \$	40 \$	10 \$	37 \$	507 \$

¹⁾ Le poste Divers comprend des montants ponctuels qui ne sont pas liés aux activités génératrices de produits et ne sont pas des charges d'exploitation en trésorerie récurrentes normales et nécessaires à l'exercice des activités. Le poste Divers comprend également les dérivés et les autres réévaluations et règlements, les profits ou pertes sur l'extinction ou la modification de la dette, les coûts de transaction, les frais juridiques, les provisions, l'amortissement des actifs de concession, et la quote-part d'Énergie Brookfield dans les couvertures de change et les profits et d'autres couvertures, les revenus tirés des actifs financiers et des placements structurés dans des solutions durables, les crédits d'impôt transférables et pertes réalisés à la cession d'actifs que nous avons développés ou que nous ne prévoyions pas détenir à long terme qui sont compris dans le BAIIA ajusté.

²⁾ Le montant attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence correspond au BAIIA ajusté d'Énergie Brookfield découlant de participations dans des entreprises associées et des coentreprises qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle sont calculés en fonction de la participation financière détenue par des participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales consolidées. En ajustant le BAIIA ajusté attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle, notre société en commandite est en mesure d'éliminer la tranche du BAIIA ajusté découlant des filiales qu'elle ne détient pas entièrement et qui ne sont pas attribuables à notre société en commandite.

PROFIL DES CONTRATS

En règle générale, nous exploitons nos activités d'énergie en concluant des contrats pour disposer d'un fort degré de prévisibilité des fonds provenant des activités. Nous conservons une vision à long terme, à savoir que le prix de l'électricité et la demande d'électricité augmenteront en raison de l'électrification de l'économie mondiale, notamment dans les secteurs industriels et du transport, et du recours accru au numérique. Nous estimons par ailleurs que la demande d'énergie propre s'accroîtra, car la production à partir de sources renouvelables est la forme la moins chère de production d'électricité, en plus d'une plus grande prise de conscience en matière de changements climatiques et d'exigences imposées par la législation de certaines régions afin de moins dépendre de l'énergie produite à partir de combustibles fossiles.

Au Brésil et en Colombie, nous prévoyons aussi que les prix de l'électricité continueront d'être favorisés par le besoin de construire de nouvelles sources d'approvisionnement à moyen ou long terme pour répondre à la demande croissante. Sur ces marchés, la négociation de contrats d'électricité représente actuellement le seul mécanisme d'achat et de vente d'électricité. Par conséquent, nous nous attendons à obtenir des prix plus élevés lorsque nous renégocierons à moyen terme.

Le tableau suivant présente les contrats d'énergie que nous avons conclus pour les cinq prochains exercices relativement à la production en Amérique du Nord, au Brésil, en Europe et dans certains autres pays, selon une moyenne à long terme et au prorata. Le tableau ne tient pas compte de nos portefeuilles d'actifs hydroélectriques au Brésil et en Colombie, où nous prévoyons que les contrats d'électricité venant à échéance seront renégociés dans le cours normal des activités étant donné la logique de ces marchés de l'électricité. À l'heure actuelle dans ces pays, le profil des contrats s'élève à respectivement 90 % et 80 % de la moyenne à long terme et nous prévoyons maintenir ces taux à l'avenir. Dans l'ensemble, la durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée de notre portefeuille d'énergie s'élève à 13 ans (au prorata).

(En GWh, sauf indication contraire)	Solde en 2024	2025	2026	2027	2028
Hydroélectricité					
Amérique du Nord					
États-Unis ¹	1 710	6 935	6 323	5 657	5 064
Canada	830	3 620	4 058	4 058	4 058
	2 540	10 555	10 381	9 715	9 122
Énergie éolienne	2 228	8 442	8 350	8 094	7 948
Énergie solaire destinée aux réseaux publics	1 133	4 183	4 186	4 177	4 138
Énergie décentralisée et stockage	247	1 118	1 102	1 084	1 070
Solutions durables.....	9	47	44	44	43
Production visée par contrat au prorata.....	6 157	24 345	24 063	23 114	22 321
Production non visée par contrat au prorata.....	496	3 387	3 669	4 618	5 411
Production moyenne à long terme au prorata	6 653	27 732	27 732	27 732	27 732
Participations ne donnant pas le contrôle.....	11 481	47 352	47 352	47 352	47 352
Production moyenne à long terme totale.....	18 134	75 084	75 084	75 084	75 084
Production visée par contrat – en % de la production totale au prorata	93 %	88 %	87 %	83 %	80 %
Prix par MWh – production totale au prorata.....	77 \$	77 \$	79 \$	80 \$	82 \$

¹⁾ Comprend la production de 334 GWh pour 2024, 1 267 GWh pour 2025, 1 343 GWh pour 2026, 655 GWh pour 2027 et 63 GWh pour 2028, garantie par des contrats financiers.

La durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée au prorata s'élève à 14 ans en Amérique du Nord, à 13 ans en Europe, à 10 ans au Brésil, à 4 ans en Colombie et à 16 ans dans l'ensemble de nos autres territoires.

Au cours des cinq prochains exercices, un certain nombre de contrats viendront à échéance relativement à nos centrales hydroélectriques en Amérique du Nord. Selon les prix de marché actuels de l'énergie et des produits accessoires, nous prévoyons une incidence positive nette sur les flux de trésorerie.

En ce qui concerne le portefeuille en Colombie, nous continuons de nous concentrer sur l'obtention de contrats à long terme tout en maintenant un certain pourcentage de production non contractuelle de manière à atténuer le risque hydrologique.

La majorité des contrats d'achat d'électricité à long terme d'Énergie Brookfield relatifs à nos entreprises en Amérique du Nord et en Europe sont conclus avec des contreparties solvables ou de première qualité. L'exposition économique au prorata de la production visée par contrat s'établit comme suit : organismes de réglementation de l'électricité (33 %), sociétés de distribution (23 %), utilisateurs commerciaux et industriels (32 %) et Brookfield (12 %).

PARTIE 5 – SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

STRUCTURE DU CAPITAL

Un élément important de notre stratégie de financement est l'accès par nos filiales à du financement de première qualité pour financer la quasi-totalité de notre dette au moyen d'emprunts sans recours sur des actifs précis, sans clauses financières restrictives portant sur le maintien. La grande majorité de notre dette est cotée de première qualité ou atteint les seuils de première qualité et est à environ 89 % sans recours.

Le tableau suivant présente la structure du capital :

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	Siège social		Données consolidées	
	30 sept. 2024	31 déc. 2023	30 sept. 2024	31 déc. 2023
Facilité de crédit de la société mère ¹	100 \$	— \$	100 \$	— \$
Papier commercial ¹	876	183	876	183
Dette				
Billets à moyen terme ²	3 199	2 660	3 199	2 660
Emprunts sans recours ³	—	—	25 496	27 020
	3 199	2 660	28 695	29 680
Passifs d'impôt différé, montant net ⁴	—	—	6 493	6 930
Capitaux propres				
Participation ne donnant pas le contrôle	—	—	18 471	18 863
Actions privilégiées	571	583	571	583
Billets subordonnés perpétuels	738	592	738	592
Capitaux propres des commanditaires détenant des parts privilégiées	634	760	634	760
Capitaux propres attribuables aux porteurs de parts	7 539	9 181	7 539	9 181
Total de la structure du capital	12 681 \$	13 776 \$	63 141 \$	66 589 \$
Ratio d'endettement	25 %	19 %	45 %	45 %
Ratio d'endettement (valeur de marché) ⁵	13 %	12 %	39 %	40 %

¹⁾ Les ratios d'endettement ne tiennent pas compte des emprunts aux termes des facilités de crédit de la société mère et des émissions de papier commercial, car ils ne sont pas des sources de capital permanentes.

²⁾ Les billets à moyen terme ne sont pas assortis d'une sûreté, mais sont garantis par Énergie Brookfield et ne tiennent pas compte des coûts de financement différés de 15 millions \$ (10 millions \$ en 2023), déduction faite des primes non amorties.

³⁾ Les emprunts consolidés sans recours comprenaient un montant de 1 185 millions \$ (2 626 millions \$ en 2023) emprunté aux termes d'une facilité de crédit-relais contractée auprès d'un fonds privé soutenu par Brookfield et ne tiennent pas compte des coûts de financement différés de 166 millions \$ (140 millions \$ en 2023) et des primes non amorties de 23 millions \$ (11 millions \$ en 2023).

⁴⁾ Passifs d'impôt différé moins les actifs d'impôt différé.

⁵⁾ Repose sur la valeur de marché des actions privilégiées, des billets subordonnés perpétuels, des capitaux propres des commanditaires détenant des parts privilégiées et des capitaux propres attribuables aux porteurs de parts.

LIQUIDITÉS DISPONIBLES

Le tableau qui suit résume les liquidités disponibles :

(EN MILLIONS)	30 septembre 2024	31 décembre 2023
Trésorerie et équivalents de trésorerie attribuables à Énergie Brookfield	564 \$	567 \$
Placements dans des titres négociables	166	309
Facilités de crédit de la société mère		
Facilités de crédit autorisées.....	2 450	2 375
Emprunts effectués sur les facilités de crédit ¹	(100)	(165)
Facilité de lettres de crédit autorisée	500	500
Lettres de crédit émises	(314)	(307)
Tranche non utilisée des facilités de crédit de la société mère	2 536	2 403
Tranche non utilisée des facilités de crédit des filiales au prorata.....	1 284	842
Liquidités disponibles	4 550 \$	4 121 \$

¹⁾ Se rapportent à des lettres de crédit émises sur les facilités de crédit d'Énergie Brookfield.

Nous disposons des liquidités nécessaires qui nous permettent de financer nos initiatives de croissance, nos dépenses d'investissement et nos distributions ainsi que de résister aux changements néfastes soudains de la conjoncture économique ou aux fluctuations à court terme sur le plan de la production. Nous maintenons un solide bilan de qualité supérieure caractérisé par une structure du capital prudente, par un accès à un financement à plusieurs niveaux qui nous permet de tirer profit des occasions de recyclage des capitaux et par diverses sources de capital. Les principales sources de liquidité sont les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, nos facilités de crédit, le financement additionnel au moyen d'emprunts sans recours et le produit tiré de l'émission de divers titres sur les marchés publics.

EMPRUNTS

Le tableau suivant présente les composantes des obligations liées à la dette, le profil global relatif aux échéances et les taux d'intérêt moyens de nos emprunts et facilités de crédit au prorata :

	30 septembre 2024			31 décembre 2023		
	Moyenne pondérée			Moyenne pondérée		
	Taux d'intérêt (%) ¹	Durée (en années)	Total ¹	Taux d'intérêt (%) ¹	Durée (en années)	Total ¹
(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)						
Emprunts de la société mère						
Facilités de crédit	6,6	5	100 \$	s. o.	5	— \$
Papier commercial.....	5,5	<1	876	6,0	<1	183
Billets à moyen terme.....	4,4	12	3 199	4,3	10	2 660
Emprunts sans recours au prorata ²						
Hydroélectricité.....	6,0	12	5 171	6,0	12	5 215
Énergie éolienne.....	4,9	10	2 176	5,0	9	2 408
Énergie solaire destinée aux réseaux publics	4,7	12	2 445	5,1	13	2 596
Énergie décentralisée et stockage.....	4,2	8	829	4,5	8	917
Solutions durables	6,9	6	398	6,6	7	391
	5,4	12	11 019	5,4	12	11 527
			15 194			14 370
Coûts de financement non amortis au prorata, déduction faite des primes non amorties.....						
			(102)			(88)
			15 092			14 282
Emprunts comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.....						
			(1 060)			(991)
Participations ne donnant pas le contrôle et autres ³						
			15 435			16 411
Selon les états financiers IFRS.....						
			29 467 \$			29 702 \$

¹⁾ Comprend le rendement en trésorerie lié aux financements donnant droit à des avantages fiscaux.

²⁾ Se reporter à la « Partie 8 – Présentation aux parties prenantes et mesure du rendement » pour de plus amples renseignements sur la dette au prorata.

³⁾ Comprennent les passifs donnant droit à des avantages fiscaux.

Le tableau suivant présente un sommaire de nos remboursements de capital non actualisés et de l'amortissement prévu au prorata au 30 septembre 2024 :

(EN MILLIONS)	Solde en 2024	2025	2026	2027	2028	Par la suite	Total
Remboursements de capital des emprunts¹							
Billets à moyen terme ²	— \$	296 \$	— \$	370 \$	— \$	2 533 \$	3 199 \$
Emprunts sans recours							
Hydroélectricité	5	394	311	165	175	1 491	2 541
Énergie éolienne	21	78	73	8	186	303	669
Énergie solaire destinée aux réseaux publics	2	48	55	8	172	306	591
Énergie décentralisée et stockage....	—	158	—	40	90	106	394
Solutions durables.....	1	3	3	2	14	335	358
	29	681	442	223	637	2 541	4 553
Amortissement des remboursements de capital des emprunts							
Emprunts sans recours							
Hydroélectricité	33	147	171	145	169	1 965	2 630
Énergie éolienne	57	156	142	135	134	883	1 507
Énergie solaire destinée aux réseaux publics	51	145	141	144	140	1 233	1 854
Énergie décentralisée et stockage....	11	36	34	28	29	297	435
Solutions durables.....	2	6	5	5	5	17	40
	154	490	493	457	477	4 395	6 466
Total.....	183 \$	1 467 \$	935 \$	1 050 \$	1 114 \$	9 469 \$	14 218 \$

¹⁾ Le calendrier de remboursement de la dette ne tient pas compte des emprunts aux termes des facilités de crédit de la société mère et des émissions de papier commercial, car ils ne sont pas des sources de capital permanentes.

²⁾ Les billets à moyen terme ne sont pas assortis d'une sûreté, mais sont garantis par Énergie Brookfield et ne tiennent pas compte des coûts de financement différés de 15 millions \$ (10 millions \$ en 2023), déduction faite des primes non amorties.

Nous continuons de nous concentrer sur le refinancement des facilités de crédit à très court terme à des conditions acceptables et sur le maintien d'un calendrier d'échéances facile à gérer. Nous n'anticipons pas d'enjeux importants à la renégociation, à des conditions acceptables, de nos emprunts jusqu'en 2028 et négocierons en tirant parti du contexte de taux d'intérêt en vigueur.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Nous finançons les dépenses d'investissement liées à la croissance à même les flux de trésorerie provenant des activités, combinés à de la dette sans recours de manière à respecter des seuils en matière de couverture et de clauses restrictives de première qualité. Nous pouvons ainsi nous assurer que nos placements disposent de structures du capital stables qui sont soutenues par des capitaux propres considérables et que les flux de trésorerie liés à l'actif peuvent être versés librement à notre société. Cette stratégie est le fondement même de notre profil de première qualité.

Pour financer des projets de développement et des acquisitions d'envergure, nous évaluons diverses sources de capitaux, y compris le produit de la vente d'entreprises bien établies, en plus de mobiliser des fonds sur les marchés boursiers au moyen d'émissions de titres de capitaux propres, de titres de créance et d'actions privilégiées. En outre, nous disposons de facilités de crédit renouvelables confirmées totalisant 2,45 milliards \$ destinées aux placements et aux acquisitions et pour financer la composante capitaux propres des initiatives de croissance interne. Les facilités ne constituent pas une source permanente de capitaux et ont toujours plutôt servi et devraient continuer à servir de crédit-relais en attendant le montage d'une stratégie de financement à long terme.

TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau suivant présente un sommaire des principaux postes des tableaux consolidés des flux de trésorerie intermédiaires non audités :

(EN MILLIONS)	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2024	2023	2024	2023
Flux de trésorerie liés aux éléments suivants :				
Activités d'exploitation, compte non tenu de la variation des montants à payer à des parties liées ou à recevoir de parties liées et de la variation nette du fonds de roulement	379 \$	291 \$	1 149 \$	1 192 \$
Variation des montants à payer à des parties liées ou à recevoir de parties liées	14	5	98	44
Variation nette des soldes du fonds de roulement	105	67	(194)	172
Activités d'exploitation	498	363	1 053	1 408
Activités de financement	572	10	1 901	520
Activités d'investissement	(1 010)	(530)	(2 739)	(1 906)
Profit (perte) de change sur la trésorerie	16	(16)	(28)	14
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	76 \$	(173) \$	187 \$	36 \$

Activités d'exploitation

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024, compte non tenu de la variation des montants à payer à des parties liées ou à recevoir de parties liées et de la variation nette du fonds de roulement, se sont établis à respectivement 379 millions \$ et 1 149 millions \$, par rapport à respectivement 291 millions \$ et 1 192 millions \$ en 2023, ce qui traduit le rendement d'exploitation solide de notre entreprise au cours des deux périodes.

Activités de financement

Les flux de trésorerie provenant des activités de financement ont totalisé, pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024, respectivement 572 millions \$ et 1 901 millions \$. Comme nous l'expliquons ci-après, notre solide situation financière et l'accès judicieux à diverses sources de capital nous ont permis de financer la croissance et de dégager, pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024, un produit net de 1 008 millions \$ et 3 452 millions \$ provenant de financements de la société mère et de financements sans recours, notamment l'émission de billets à moyen terme totalisant 800 millions \$ CA (587 millions \$) et l'émission de billets subordonnés perpétuels verts d'une valeur de 150 millions \$, et d'entrées de trésorerie nettes provenant de parties liées et d'apports en capital net des participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net.

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024, les distributions versées aux porteurs de parts se sont établies à respectivement 267 millions \$ et 798 millions \$ (respectivement 250 millions \$ et 739 millions \$ en 2023). Nous avons porté nos distributions à 1,42 \$ par part de société en commandite en 2024 sur une base annualisée (1,35 \$ en 2023), soit une hausse de 5,2 % par part de société en commandite à partir du premier trimestre de 2024. Celles versées aux porteurs d'actions privilégiées, aux commanditaires détenant des parts privilégiées, aux porteurs de billets subordonnés perpétuels et aux participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024 se sont élevées à respectivement 169 millions \$ et 570 millions \$ (respectivement 265 millions \$ et 714 millions \$ en 2023).

Le remboursement et le rachat d'instruments de capitaux propres au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024 se sont élevés à respectivement néant et 183 millions \$ (respectivement, 12 millions \$ et 12 millions \$ en 2023).

Les flux de trésorerie affectés aux activités de financement et provenant de celles-ci ont totalisé respectivement 10 millions \$ et 520 millions \$ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2023. Notre solide situation financière et l'accès judicieux à diverses sources de financement nous ont permis de financer la croissance et de dégager, pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2023, un produit net de 2 milliards \$, notamment l'émission de billets à moyen terme totalisant 400 millions \$ CA (293 millions \$), ainsi qu'un produit de 630 millions \$ par suite d'un financement par capitaux propres, déduction faite de coûts de transaction, par voie de prise ferme visant les parts de société en commandite et les actions échangeables de BEPC, ainsi que d'un placement privé de parts de société en commandite simultané au cours du deuxième trimestre de 2023.

Activités d'investissement

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024, les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement se sont établis à respectivement 1 010 millions \$ et 2 739 millions \$. Au cours de l'exercice, nous avons investi dans notre croissance à hauteur de 109 millions \$, notamment dans un portefeuille d'actifs éoliens en exploitation d'une puissance de 524 MW et d'actifs éoliens et solaires en développement en Inde d'une puissance de 2,75 GW, un portefeuille d'actifs en exploitation d'une puissance de 103 MW et d'actifs de production décentralisée en développement en Corée du Sud d'une puissance de 2,2 GW, ainsi que des placements visant à accroître nos participations dans une plateforme d'énergie renouvelable commerciale et industrielle de premier plan.

Notre investissement continu, y compris la construction et le développement de projets d'énergie éolienne, d'énergie solaire, de production décentralisée et de stockage en développement aux États-Unis d'une puissance d'environ 3 770 MW, de projets d'énergie éolienne et d'énergie solaire en développement au Brésil d'une puissance de 660 MW et d'actifs d'énergie éolienne et d'énergie solaire en développement en Inde d'une puissance de 1 070 MW, ainsi que des injections de capitaux supplémentaires dans nos investissements structurés et dans nos participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, s'est élevé à 1 008 millions \$ et à 2 999 millions \$ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024.

Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024, nous avons dégagé des produits de 154 millions \$ et de 437 millions \$ de la vente d'un actif hydroélectrique de 30 MW et d'un actif de stockage par batteries de 60 MW aux États-Unis, d'un portefeuille de centrales alimentées à la biomasse au Brésil de 85 MW, d'un portefeuille de centrales d'énergie éolienne au Royaume-Uni d'une puissance de 67 MW et de certains titres financiers.

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2023, les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement se sont élevés à respectivement 530 millions \$ et 1 906 millions \$. Au cours de l'exercice, nous avons investi 630 millions \$ (déduction faite des ventes d'actifs) dans la croissance, notamment en effectuant des placements dans des plateformes d'énergie renouvelable en Inde, dotées d'actifs en exploitation et en développement d'une puissance de 14 500 MW, un portefeuille d'actifs éoliens en exploitation au Brésil de 136 MW, une plateforme de production décentralisée détenant un portefeuille de projets en développement au Brésil d'une puissance d'environ 730 MW et un projet de développement d'énergie solaire en Chine d'une puissance de 200 MW. Notre investissement continu dans nos immobilisations corporelles, y compris la construction d'une centrale d'énergie solaire destinée aux réseaux publics au Brésil d'une puissance de plus de 200 MW, d'une centrale d'énergie solaire destinée aux réseaux publics en Colombie de 100 MW et d'actifs éoliens en Chine de 148 MW ainsi que l'avancement soutenu d'un portefeuille d'énergie décentralisée aux États-Unis de plus de 100 MW et d'actifs éoliens au Brésil et aux États-Unis de 400 MW, a atteint respectivement 604 millions \$ et 1 660 millions \$ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2023, le tout contrebalancé partiellement par un produit de respectivement 178 millions \$ et 629 millions \$ dégagé de la vente d'actifs éoliens et solaires secondaires et de titres de placement pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2023.

ACTIONS, PARTS ET BILLETS EN CIRCULATION

Les actions, les parts et les billets en circulation étaient comme suit :

	30 septembre 2024	31 décembre 2023
Actions privilégiées de catégorie A¹	31 035 967	31 035 967
Billets subordonnés perpétuels		
Solde au début de l'exercice.....	24 400 000	24 400 000
Émissions	6 000 000	—
Solde à la fin de la période.....	30 400 000	24 400 000
Parts privilégiées²		
Solde au début de l'exercice.....	38 000 000	38 000 000
Rachat de parts de société en commandite privilégiées ³	(7 000 000)	—
Solde à la fin de la période.....	31 000 000	38 000 000
Participation de commandité	3 977 260	3 977 260
Parts de société en commandite rachetables/échangeables	194 487 939	194 487 939
Actions échangeables de BEPC		
Solde au début de l'exercice.....	179 651 526	172 218 098
Émissions	—	7 441 893
Échangées contre des parts de société en commandite de BEP.....	(10 335)	(8 465)
Solde à la fin de la période.....	179 641 191	179 651 526
Parts de société en commandite		
Solde au début de l'exercice.....	287 164 340	275 358 750
Émissions	—	13 348 270
Rachat de parts de société en commandite pour annulation	(2 279 654)	(1 856 044)
Régime de réinvestissement des distributions	216 208	304 899
Émises contre des actions échangeables de BEPC	10 335	8 465
Solde à la fin de la période.....	285 111 229	287 164 340
Total des parts de société en commandite, compte tenu d'un échange intégral ⁴	659 240 359	661 303 805

¹⁾ Les actions privilégiées de catégorie A sont divisées en séries comme suit : 6 849 533 actions privilégiées de catégorie A, série 1 sont en circulation; 3 110 531 actions privilégiées de catégorie A, série 2 sont en circulation; 9 961 399 actions privilégiées de catégorie A, série 3 sont en circulation; 4 114 504 actions privilégiées de catégorie A, série 5 sont en circulation; et 7 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A, série 6 sont en circulation.

²⁾ Les parts privilégiées sont divisées en séries et certaines de ces séries permettent la conversion de leurs parts, à raison de une pour une, au gré du porteur comme suit : 7 000 000 de parts privilégiées de série 7 sont en circulation (convertibles en parts privilégiées de série 8 à partir du 31 janvier 2026); 10 000 000 de parts privilégiées de série 13 sont en circulation (convertibles en parts privilégiées de série 14 à partir du 30 avril 2028); 8 000 000 de parts privilégiées de série 17 sont en circulation et 6 000 000 de parts privilégiées de série 18 sont en circulation.

³⁾ Au cours de l'exercice, Énergie Brookfield a procédé au rachat des 7 000 000 de parts de société en commandite privilégiées de série 15 en circulation.

⁴⁾ Les montants échangés intégralement supposent l'échange de toutes les parts de société en commandite rachetables/échangeables et des actions échangeables de BEPC contre des parts de société en commandite.

DIVIDENDES ET DISTRIBUTIONS

Le tableau suivant présente les dividendes et distributions déclarés et versés pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre :

(EN MILLIONS)	Trimestres clos les 30 septembre				Périodes de neuf mois closes les 30 septembre			
	Déclarés		Versés		Déclarés		Versés	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Actions privilégiées de catégorie A	7 \$	7 \$	7 \$	7 \$	20 \$	20 \$	20 \$	20 \$
Billets subordonnés perpétuels	10	8	10	8	27	22	27	22
Parts de société en commandite privilégiées de catégorie A.....	9	11	9	11	29	31	29	31
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation	143	240	143	239	494	641	494	641
Participation de commandite et distributions incitatives	33	29	34	30	100	86	97	87
Parts de société en commandite rachetables/échangeables	69	66	69	66	208	199	207	197
Actions échangeables de BEPC	64	61	64	61	193	180	195	180
Parts de société en commandite	101	97	100	93	305	286	299	275

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Se reporter à la note 19, « Engagements, éventualités et garanties », des états financiers consolidés intermédiaires non audités pour de plus amples renseignements sur ce qui suit :

- *Engagements* – Ententes relatives à l'utilisation de l'eau, de terrains et de barrages, et contrats et modalités relatifs aux acquisitions confirmées de portefeuilles d'exploitation et de projets de développement
- *Éventualités* – Actions en justice, arbitrages et poursuites dans le cours normal des activités et émission de lettres de crédit
- *Garanties* – Nature de toutes les promesses d'indemnisation faites à l'égard de tiers dans le cadre de certaines transactions ou de toutes les garanties données à cet égard

INFORMATIONS FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES

En avril 2021, en décembre 2021, et en mars 2024, Brookfield BRP Holdings (Canada) Inc., filiale entièrement détenue par Énergie Brookfield, a émis des billets subordonnés perpétuels d'une valeur respective de 350 millions \$, 260 millions \$ et 150 millions \$ aux taux fixes de respectivement 4,625 %, 4,875 % et 7,250 %.

Ces billets sont garantis entièrement et inconditionnellement sur une base subordonnée par Brookfield Renewable Partners L.P., BRELP, BRP Bermuda Holdings I Limited, Brookfield BRP Europe Holdings Limited, Brookfield Renewable Investments Limited et BEP Subco Inc. (collectivement « les filiales garantes »). Les autres filiales d'Énergie Brookfield ne garantissent pas ces titres et sont désignées ci-dessus comme les « filiales non garantes ».

Conformément à la Rule 13-01 de la Regulation S-X de la SEC, les tableaux ci-après présentent les informations financières résumées combinées de Brookfield BRP Holdings (Canada) Inc. et des filiales garantes :

(EN MILLIONS)	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2024	2023	2024	2023
Produits ¹	— \$	— \$	— \$	— \$
Profit brut.....	—	—	—	—
Produits des dividendes reçus des filiales non garantes	237	316	283	456
Résultat net	180	298	158	378

¹⁾ Le total des produits d'Énergie Brookfield pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024 s'est établi à respectivement 1 470 millions \$ et 4 444 millions \$ (respectivement 1 179 millions \$ et 3 715 millions \$ en 2023).

(EN MILLIONS)

	<u>30 septembre 2024</u>	<u>31 décembre 2023</u>
Actifs courants ¹	270 \$	776 \$
Total de l'actif ^{2,3}	432	2 521
Passifs courants ⁴	7 415	8 399
Total du passif ⁴	7 662	8 455

¹⁾ Le montant à payer par les filiales non garanties s'est élevé à 259 millions \$ (767 millions \$ en 2023).

²⁾ Aux 30 septembre 2024 et 31 décembre 2023, le total de l'actif d'Énergie Brookfield s'élevait à respectivement 75 173 millions \$ et 76 128 millions \$.

³⁾ Le montant à payer par les filiales non garanties s'est élevé à 311 millions \$ (2 421 millions \$ en 2023).

⁴⁾ Le montant à payer à des filiales non garanties s'est élevé à 6 418 millions \$ (8 045 millions \$ en 2023).

ACCORDS HORS ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Énergie Brookfield n'a conclu aucun accord hors état de la situation financière qui pourrait raisonnablement avoir une incidence à l'heure actuelle ou à l'avenir sur notre situation financière, l'évolution de notre situation financière, nos produits ou charges, nos résultats d'exploitation, notre situation de trésorerie, nos dépenses d'investissement ou nos sources de financement qui soit importante pour les investisseurs.

Pour répondre aux fins générales de la société, Énergie Brookfield émet des lettres de crédit aux termes des facilités de crédit de la société mère, qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, des dépôts de garantie, des lettres de garantie et des garanties relatives aux comptes de réserve. Au 30 septembre 2024, les lettres de crédit émises totalisaient 1 904 millions \$ (2 126 millions \$ en 2023).

PARTIE 6 – PRINCIPALES INFORMATIONS TRIMESTRIELLES

SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS HISTORIQUES

Le tableau suivant présente un sommaire de l'information financière trimestrielle non audité des huit derniers trimestres :

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	2024				2023			2022
	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1	T4
Production totale (GWh) – MLT.....	22 151	24 895	22 514	22 641	16 800	18 622	17 636	17 692
Production totale (GWh) – réelle.....	18 819	20 602	20 300	17 006	15 870	17 798	18 875	16 450
Production au prorata (GWh) – MLT.....	8 127	9 530	8 653	8 512	7 112	8 403	7 899	7 655
Production au prorata (GWh) – réelle.....	7 405	8 360	8 461	7 151	6 533	7 543	8 243	6 826
Produits.....	1 470 \$	1 482 \$	1 492 \$	1 323 \$	1 179 \$	1 205 \$	1 331 \$	1 196 \$
Résultat net attribuable aux porteurs de parts.....	(181)	(154)	(120)	35	(64)	(39)	(32)	(82)
Résultat de base et dilué par part de société en commandite.....	(0,32)	(0,28)	(0,23)	0,01	(0,14)	(0,10)	(0,09)	(0,16)
Fonds provenant des activités.....	278	339	296	255	253	312	275	225
Fonds provenant des activités par part.....	0,42	0,51	0,45	0,38	0,38	0,48	0,43	0,35
Distribution par part de société en commandite.....	0,36	0,36	0,36	0,34	0,34	0,34	0,34	0,32

RÉSULTATS AU PRORATA POUR LES PÉRIODES DE NEUF MOIS CLOSES LES 30 SEPTEMBRE

Le tableau suivant présente les données sur la production et un résumé des données financières **au prorata** pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre :

	(GWh)				(EN MILLIONS)					
	Production réelle		Production MLT		Produits		BAIIA ajusté ¹		Fonds provenant des activités	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Hydroélectricité										
Amérique du Nord	8 941	9 147	9 245	9 247	767 \$	830 \$	487 \$	549 \$	278 \$	347 \$
Brésil.....	2 905	3 082	3 060	3 063	160	181	110	132	94	112
Colombie	2 174	2 619	2 637	2 652	238	206	126	134	53	60
	14 020	14 848	14 942	14 962	1 165	1 217	723	815	425	519
Énergie éolienne.....	5 987	4 389	7 016	5 335	457	373	366	362	270	279
Énergie solaire destinée aux réseaux publics.....	2 981	1 830	3 469	2 290	358	280	365	251	279	168
Énergie décentralisée et stockage	1 091	969	881	767	177	190	192	138	163	107
Solutions durables.....	—	—	—	—	352	54	118	33	105	30
Siège social.....	—	—	—	—	—	—	26	53	(329)	(263)
Total	24 079	22 036	26 308	23 354	2 509 \$	2 114 \$	1 790 \$	1 652 \$	913 \$	840 \$

¹⁾ Mesure non conforme aux IFRS. Un rapprochement des mesures selon les IFRS les plus semblables se trouve à la section « Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS » du présent rapport de gestion.

RAPPROCHEMENT DES MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

Le tableau suivant présente le rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS et des mesures conformes aux IFRS les plus directement comparables. Le résultat net fait l'objet d'un rapprochement du BAIIA ajusté pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2024 :

(EN MILLIONS)	Hydroélectricité			Énergie éolienne	Énergie solaire destinée aux réseaux publics	Énergie décentralisée et stockage	Solutions durables	Siège social	Total
	Amérique du Nord	Brésil	Colombie						
Résultat net	114 \$	(42) \$	107 \$	(54) \$	(16) \$	37 \$	5 \$	(348) \$	(197) \$
Ajouter ou déduire les éléments suivants :									
Charge d'amortissement.....	312	55	111	621	327	99	8	—	1 533
(Recouvrement) charge d'impôt différé.....	11	(3)	9	(22)	17	33	(1)	(26)	18
Profit de change et sur les instruments financiers.....	(79)	20	(3)	(115)	(55)	(134)	(63)	7	(422)
Divers ¹	(43)	54	(4)	3	54	63	19	86	232
Coûts de service de gestion.....	—	—	—	—	—	—	—	157	157
Charge d'intérêts.....	263	39	281	355	258	121	10	152	1 479
Charge d'impôt exigible.....	3	6	45	10	(35)	(21)	—	(2)	6
Montant attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et aux participations ne donnant pas le contrôle ²	(94)	(19)	(420)	(432)	(185)	(6)	140	—	(1 016)
BAIIA ajusté attribuable aux porteurs de parts	487 \$	110 \$	126 \$	366 \$	365 \$	192 \$	118 \$	26 \$	1 790 \$

¹⁾ Les montants au poste Divers ne sont pas liés aux activités génératrices de produits et ne sont pas des charges d'exploitation en trésorerie récurrentes normales et nécessaires à l'exercice des activités. Le poste Divers comprend également les dérivés et les autres réévaluations et règlements, les profits ou pertes sur l'extinction ou la modification de la dette, les coûts de transaction, les frais juridiques, les provisions, l'amortissement des actifs de concession, et la quote-part d'Énergie Brookfield dans les couvertures de change et d'autres couvertures, les revenus tirés des actifs financiers et des placements structurés dans des solutions durables, les crédits d'impôt transférables et les profits et pertes réalisés à la cession d'actifs que nous avons développés ou que nous ne prévoyions pas détenir à long terme qui sont compris dans le BAIIA ajusté.

²⁾ Le montant attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence correspond au BAIIA ajusté d'Énergie Brookfield découlant de participations dans des entreprises associées et des coentreprises qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle sont calculés en fonction de la participation financière détenue par des participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales consolidées. En ajustant le BAIIA ajusté attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle, notre société en commandite est en mesure d'éliminer la tranche du BAIIA ajusté découlant des filiales qu'elle ne détient pas entièrement et qui ne sont pas attribuables à notre société en commandite.

Le tableau qui suit reflète le BAIIA ajusté et les fonds provenant des activités et présente un rapprochement du résultat net attribuable aux porteurs de parts pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2023 :

(EN MILLIONS)	Hydroélectricité			Énergie éolienne	Énergie solaire destinée aux réseaux publics	Énergie décentralisée et stockage	Solutions durables	Siège social	Total
	Amérique du Nord	Brésil	Colombie						
Résultat net	173 \$	27 \$	156 \$	149 \$	17 \$	33 \$	53 \$	(256) \$	352 \$
Ajouter ou déduire les éléments suivants :									
Charge d'amortissement.....	314	75	93	489	249	85	28	2	1 335
(Recouvrement) charge d'impôt différé.....	(33)	(2)	7	58	(12)	(18)	1	(26)	(25)
Profit de change et sur les instruments financiers.....	(98)	(1)	(8)	(189)	(55)	-38	(34)	(9)	(432)
Divers ¹	9	9	3	38	(13)	41	—	32	119
Coûts de service de gestion.....	—	—	—	—	—	—	—	155	155
Charge d'intérêts.....	256	37	267	207	185	82	31	101	1 166
Charge d'impôt exigible.....	1	6	60	13	7	—	—	2	89
Montant attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et aux participations ne donnant pas le contrôle ²	(73)	(19)	(444)	(403)	(127)	(47)	(46)	52	(1 107)
BAIIA ajusté attribuable aux porteurs de parts	549 \$	132 \$	134 \$	362 \$	251 \$	138 \$	33 \$	53 \$	1 652 \$

¹⁾ Les montants au poste Divers ne sont pas liés aux activités génératrices de produits et ne sont pas des charges d'exploitation en trésorerie récurrentes normales et nécessaires à l'exercice des activités. Le poste Divers comprend également les dérivés et les autres réévaluations et règlements, les profits ou pertes sur l'extinction ou la modification de la dette, les coûts de transaction, les frais juridiques, les provisions, l'amortissement des actifs de concession, et la quote-part d'Énergie Brookfield dans les couvertures de change et d'autres couvertures, les revenus tirés des actifs financiers et des placements structurés dans des solutions durables, les crédits d'impôt transférables et les profits et pertes réalisés à la cession d'actifs que nous avons développés ou que nous ne prévoyions pas détenir à long terme qui sont compris dans le BAIIA ajusté.

²⁾ Le montant attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence correspond au BAIIA ajusté d'Énergie Brookfield découlant de participations dans des entreprises associées et des coentreprises qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle sont calculés en fonction de la participation financière détenue par des participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales consolidées. En ajustant le BAIIA ajusté attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle, notre société en commandite est en mesure d'éliminer la tranche du BAIIA ajusté découlant des filiales qu'elle ne détient pas entièrement et qui ne sont pas attribuables à notre société en commandite.

Le tableau suivant présente le rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS et des mesures conformes aux IFRS les plus directement comparables. Le résultat net fait l'objet d'un rapprochement des fonds provenant des activités pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre :

(EN MILLIONS)	2024	2023
Résultat net	(197) \$	352 \$
Ajouter ou déduire les éléments suivants :		
Charge d'amortissement	1 533	1 335
(Recouvrement) d'impôt différé.....	18	(25)
Profit de change et sur les instruments financiers	(422)	(432)
Divers ¹	232	119
Montant attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et aux participations ne donnant pas le contrôle ²	(251)	(509)
Fonds provenant des activités	913 \$	840 \$

¹⁾ Les montants au poste Divers ne sont pas liés aux activités génératrices de produits et ne sont pas des charges d'exploitation en trésorerie récurrentes normales et nécessaires à l'exercice des activités. Le poste Divers comprend également les dérivés et les autres réévaluations et règlements, les profits ou pertes sur l'extinction ou la modification de dette, les coûts de transaction, les frais juridiques, les provisions, l'amortissement des actifs de concession et la quote-part de la société dans les couvertures de change et d'autres couvertures, les revenus tirés des actifs financiers et des placements structurés dans des solutions durables, les crédits d'impôt transférables et les profits et pertes réalisés à la cession d'actifs que nous avons développés ou que nous ne prévoyons pas détenir à long terme qui sont compris dans les fonds provenant des activités.

²⁾ Le montant attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence correspond aux fonds provenant des activités d'Énergie Brookfield découlant de participations dans des entreprises associées et des coentreprises qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle sont calculés en fonction de la participation financière détenue par des participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales consolidées. En ajustant les fonds provenant des activités attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle, notre société en commandite est en mesure d'éliminer la tranche des fonds provenant des activités découlant des filiales qu'elle ne détient pas entièrement et qui ne sont pas attribuables à notre société en commandite.

Le tableau suivant présente le rapprochement par part des mesures financières non conformes aux IFRS et des mesures conformes aux IFRS les plus directement comparables. La perte de base par part de société en commandite fait l'objet d'un rapprochement avec les fonds provenant des activités par part pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre :

	Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2024	2023
Perte de base par part de société en commandite ¹	(0,83) \$	(0,34) \$
Charge d'amortissement	1,16	1,14
Profit de change et sur les instruments financiers	(0,17)	(0,19)
Recouvrement d'impôt différé.....	(0,05)	(0,07)
Divers ²	1,27	0,75
Fonds provenant des activités par part ³	1,38 \$	1,29 \$

¹⁾ Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2024, le nombre moyen de parts de société en commandite en circulation s'est élevé à 285,7 millions (280,6 millions en 2023).

²⁾ Les montants au poste Divers ne sont pas liés aux activités génératrices de produits et ne sont pas des charges d'exploitation en trésorerie récurrentes normales et nécessaires à l'exercice des activités. Le poste Divers comprend également les dérivés et les autres réévaluations et règlements, les profits ou pertes sur l'extinction ou la modification de dette, les coûts de transaction, les frais juridiques, les provisions, l'amortissement des actifs de concession et la quote-part de la société dans les couvertures de change, les crédits d'impôt transférables et les profits et pertes réalisés à la cession d'actifs que nous avons développés ou que nous ne prévoyons pas détenir à long terme qui sont compris dans les fonds provenant des activités, ainsi que les montants attribuables aux porteurs des parts de société en commandite rachetables/échangeables, de la participation de commandité et des actions échangeables.

³⁾ Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2024, le nombre moyen de parts en circulation s'est établi à 663,8 millions (654,2 millions en 2023), ce qui comprend la participation de commandité, les parts de société en commandite rachetables/échangeables, les actions échangeables de BEPC et les parts de société en commandite.

PARTIE 7 – ESTIMATIONS CRITIQUES, MÉTHODES COMPTABLES ET CONTRÔLES INTERNES

ESTIMATIONS CRITIQUES ET JUGEMENT CRITIQUE DANS L'APPLICATION DES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés intermédiaires non audités sont préparés conformément aux IFRS, selon lesquelles il faut procéder à des estimations et faire preuve de jugement relativement à la présentation des actifs, des passifs, des produits, des charges et des éventualités. De l'avis de la direction, aucune des estimations énoncées à la note 1, « Mode de présentation et informations significatives sur les méthodes comptables », de nos états financiers audités n'est considérée comme une estimation comptable critique aux termes du Règlement canadien 51-102 sur les obligations d'information continue, à l'exception des estimations relatives à l'évaluation des immobilisations corporelles, des instruments financiers, des passifs d'impôt différé, des passifs relatifs au démantèlement et de la dépréciation du goodwill. Ces hypothèses portent sur des estimations des prix futurs de l'électricité, des taux d'actualisation, de la production moyenne à long terme prévue, des taux d'inflation, de l'exercice final, du montant et du moment des frais d'exploitation et du coût en capital, et des taux d'imposition des charges d'impôt futures. Les estimations portent également sur les montants courus à comptabiliser, les provisions, les répartitions des prix des acquisitions, les évaluations de la durée d'utilité, les évaluations des actifs, les tests de dépréciation d'actifs et les estimations liées aux régimes de retraite à prestations définies et aux autres régimes d'avantages du personnel. Les estimations reposent sur des données historiques, des tendances actuelles et plusieurs autres hypothèses jugées raisonnables dans les circonstances.

Dans le cadre de l'établissement d'estimations, la direction s'appuie sur des renseignements externes et des données observables dans la mesure du possible, appuyés par les analyses internes nécessaires. Ces estimations ont été appliquées d'une manière conforme à celles de la période correspondante de l'exercice précédent et il n'existe aucune tendance, aucun engagement, aucun événement, ni aucune incertitude connue qui, selon nous, influenceront sensiblement sur la méthode ou les hypothèses utilisées dans ce rapport. Ces estimations subissent l'incidence, entre autres, des prix futurs de l'électricité, des fluctuations des taux d'intérêt, de la volatilité des taux de change et d'autres facteurs, parfois très incertains, comme il est décrit à la rubrique « Facteurs de risque ». L'interdépendance de ces facteurs nous empêche de quantifier l'ampleur des répercussions globales de ces fluctuations sur les états financiers d'Énergie Brookfield de façon significative. Ces sources d'incertitude relatives aux estimations touchent à divers degrés pratiquement tous les soldes des comptes d'actifs et de passifs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

NORMES COMPTABLES RÉCEMMENT ADOPTÉES

Réforme fiscale internationale – modifications d'IAS 12 – modèle de règles du Pilier Deux

La société en commandite mène ses activités dans des pays, notamment le Canada, qui ont adopté de nouvelles lois pour instituer l'impôt complémentaire minimum mondial. Ces nouvelles lois sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2024. La société en commandite a appliqué une exception obligatoire temporaire à la comptabilisation et à la présentation de l'impôt différé associé à l'impôt complémentaire minimum mondial et comptabilisera la charge d'impôt lorsqu'elle deviendra exigible. Aucune incidence importante sur l'impôt exigible n'a été relevée pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2024. L'impôt complémentaire minimum mondial ne devrait pas avoir une incidence importante sur la situation financière de la société en commandite.

Modifications d'IAS 1, *Présentation des états financiers* (« IAS 1 »)

Les modifications apportées précisent la méthode de classement de la dette et des autres passifs à titre d'éléments courants ou non courants. Les modifications d'IAS 1 s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024. Énergie Brookfield n'a relevé aucune incidence importante.

MODIFICATIONS FUTURES DE MÉTHODES COMPTABLES

IFRS 18, États financiers : Présentation et informations à fournir (« IFRS 18 »)

En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir*. IFRS 18 entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, l'adoption anticipée étant permise. Cette nouvelle norme vise à améliorer la qualité de l'information financière, car elle impose la présentation dans l'état du résultat net de sous-totaux déterminés, la présentation d'informations sur les mesures de la performance définies par la direction et introduit de nouveaux principes en matière de regroupement et de ventilation des informations. Énergie Brookfield n'a pas encore évalué l'incidence de cette norme sur la présentation de ses informations.

Il n'y a à l'heure actuelle aucune modification future aux IFRS susceptible d'avoir une incidence sur Énergie Brookfield.

CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Aucun changement à notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2024 n'a eu ou n'est raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur notre contrôle interne à l'égard de l'information financière.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Après la fin du trimestre, Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a acquis une participation de 68 % dans une plateforme de production décentralisée au Royaume-Uni comprenant des actifs en exploitation d'une puissance d'environ 200 MW et un portefeuille d'une puissance de 450 MW, en contrepartie d'environ 85 millions £ (109 millions \$) (montant net de 17 millions £ (22 millions \$) pour Énergie Brookfield).

Après la fin du trimestre, Énergie Brookfield a accru sa participation dans une entreprise spécialisée dans les services nucléaires pour la porter d'environ 10,1 % à environ 10,8 % pour 38 millions \$.

Après la clôture du trimestre, Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a convenu de dissoudre une coentreprise au sein d'un portefeuille d'actifs de production décentralisée en Chine d'une puissance de 1 020 MW. Une fois la dissolution achevée, Énergie Brookfield prévoit contrôler un portefeuille d'actifs de production décentralisée d'une puissance d'environ 541 MW. La clôture de la transaction devrait avoir lieu au quatrième trimestre de 2024, sous réserve du respect des conditions de clôture habituelles.

Après la fin du trimestre, Énergie Brookfield a acquis la participation restante de 50 % dans une coentreprise de gestion et de développement de production décentralisée en Chine pour environ 50 millions \$ CNY (7 millions \$).

Après la fin du trimestre, Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a convenu de conclure un partenariat avec un chef de file mondial spécialisé dans l'énergie éolienne en mer en vue d'acquérir une participation de 12 % dans un portefeuille d'actifs en exploitation au Royaume-Uni d'une puissance d'environ 3,5 GW pour une valeur d'entreprise d'environ 2,3 milliards \$ (montant net de 570 millions \$ pour Énergie Brookfield). La clôture de la transaction devrait avoir lieu au quatrième trimestre de 2024, sous réserve du respect des conditions de clôture habituelles.

Après la fin du trimestre, Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a convenu de la vente d'un portefeuille d'actifs d'énergie éolienne et d'énergie solaire en exploitation et en cours de construction d'une puissance de 1,6 GW. La clôture de la transaction devrait se faire par étapes au premier trimestre de 2025 et en 2026, sous réserve du respect des conditions de clôture habituelles.

PARTIE 8 – PRÉSENTATION AUX PARTIES PRENANTES ET MESURE DU RENDEMENT

PRÉSENTATION AU PUBLIC INVESTISSEUR

Capitaux propres

Les capitaux propres consolidés d'Énergie Brookfield comprennent i) les parts de société en commandite sans droit de vote émises dans le public et détenues par le public et par Brookfield, ii) les actions échangeables de BEPC, détenues par des actionnaires publics et par Brookfield, iii) les parts de société en commandite rachetables/échangeables de BRELP, filiale société de portefeuille d'Énergie Brookfield, détenues par Brookfield, et iv) la participation de commandité dans BRELP détenue par Brookfield.

Les parts de société en commandite, les actions échangeables de BEPC et les parts de société en commandite rachetables/échangeables ont les mêmes attributs économiques à tous les égards, sauf que les actions échangeables de BEPC donnent au porteur d'actions, et les parts de société en commandite rachetables/échangeables à Brookfield, le droit de demander que la totalité ou une tranche de ces actions ou parts soient rachetées pour une contrepartie en trésorerie. Toutefois, Énergie Brookfield peut, à son gré, satisfaire à une telle demande de rachat au moyen de parts de société en commandite, plutôt qu'en trésorerie, à raison de une pour une. Les porteurs d'actions échangeables de BEPC émises dans le public et Brookfield, en tant que porteurs d'actions échangeables de BEPC et de parts de société en commandite rachetables/échangeables, ont droit au résultat net et aux distributions par part équivalant à la participation par part des parts de la société en commandite. Comme Énergie Brookfield peut, à son gré, régler toute demande de rachat d'actions échangeables de BEPC et de parts de société en commandite rachetables/échangeables au moyen de parts de société en commandite, les actions échangeables de BEPC et les parts de société en commandite rachetables/échangeables sont classées dans les capitaux propres, et non comme un passif.

Étant donné la caractéristique d'échange mentionnée ci-dessus, nous présentons les parts de société en commandite, les actions échangeables de BEPC, les parts de société en commandite rachetables/échangeables et la participation de commandité comme des composantes distinctes des capitaux propres consolidés. Cette présentation n'a aucune incidence sur le total du résultat, sur l'information par part ou par action ni sur le total des capitaux propres consolidés.

Production réelle et moyenne à long terme

Pour les actifs acquis, cédés ou ayant commencé leurs activités commerciales au cours de l'exercice, la production présentée est calculée à partir de la date d'acquisition, de la cession ou du début des activités commerciales et n'est pas annualisée. La production sur une base comparable se rapporte à la production générée par des actifs qui étaient détenus au cours des deux périodes présentées. Pour ce qui est de la Colombie, la production inclut les centrales hydroélectriques et les centrales de cogénération. Le secteur énergie décentralisée et solutions durables comprend la production des centrales de production décentralisée, les actifs de stockage par pompage, la cogénération en Amérique du Nord et les centrales alimentées à la biomasse au Brésil.

La moyenne à long terme des actifs hydroélectriques en Amérique du Nord correspond au niveau de production moyen prévu calculé à partir des résultats d'une simulation fondée sur des données de production historiques réalisée sur une période qui couvre d'habitude 30 ans. La moyenne à long terme des actifs hydroélectriques en Colombie correspond au niveau de production moyen prévu calculé à partir des résultats d'une simulation fondée sur des données de production historiques réalisée sur une période qui couvre d'habitude 20 ans. Pour la quasi-totalité de nos actifs hydroélectriques situés au Brésil, la moyenne à long terme est fondée sur le volume de référence d'électricité attribué à nos centrales et est encadrée de façon à répartir le risque lié à la production entre les producteurs. La moyenne à long terme des actifs éoliens correspond à la production moyenne prévue calculée à partir des résultats d'une simulation fondée sur des données historiques sur la vitesse des vents réalisée sur une période qui couvre habituellement 10 ans. La moyenne à long terme des actifs solaires destinés aux réseaux publics correspond à la production moyenne prévue calculée à partir des résultats d'une simulation fondée sur les niveaux de rayonnement solaire des 14 à 20 dernières années enregistrés à l'emplacement de nos projets, combinés aux données de production réelle au cours de la période d'exploitation.

Nous comparons la production réelle à la production moyenne à long terme afin de mettre en évidence l'incidence d'un facteur important qui influe sur la variabilité de nos résultats d'activité. À court terme, nous sommes conscients que les conditions hydrologiques, le régime des vents et le rayonnement solaire varient d'une période à l'autre, mais, au fil du temps, nous nous attendons à ce que nos centrales continuent de produire conformément à leurs moyennes à long terme, lesquelles se sont avérées des indicateurs de rendement fiables.

Le risque d'une production insuffisante au Brésil continue d'être réduit au minimum grâce à notre participation dans le MRE administré par le gouvernement brésilien. Ce programme atténue le risque hydrologique en garantissant à tous les participants qu'ils recevront, à un certain moment, une quantité d'énergie assurée, quel que soit le volume d'énergie réel produit. Le programme répartit le total de l'énergie générée en transférant les surplus des centrales ayant généré un excédent à celles qui génèrent moins que leur énergie assurée. De temps à autre, un faible taux de précipitations dans le réseau du pays pourrait entraîner une diminution temporaire de la production disponible à la vente. Quand une telle situation se produit, nous nous attendons à ce qu'une proportion plus élevée de production thermique soit nécessaire pour équilibrer l'offre et la demande au pays, ce qui pourrait faire augmenter les prix du marché au comptant dans leur ensemble.

La production des centrales de stockage par pompage et de cogénération en Amérique du Nord dépend grandement des prix du marché plutôt que de la capacité de production de ces centrales. Notre centrale de stockage par pompage en Europe produit de l'électricité sur commande aux termes de nos contrats de services auxiliaires. La production de nos centrales alimentées à la biomasse au Brésil est tributaire de la quantité de canne à sucre récoltée au cours d'une année donnée. Pour ces raisons, nous ne tenons pas compte d'une moyenne à long terme pour ces centrales.

Conventions de vote avec des sociétés affiliées

Énergie Brookfield a conclu des conventions de vote avec Brookfield aux termes desquelles elle a pris le contrôle des entités qui détiennent certaines participations de production d'énergie renouvelable et de solutions durables, ou elle exerce une influence notable sur celles-ci. Énergie Brookfield a également conclu une convention de vote avec les membres du consortium dans le cadre de ses activités en Colombie. Ces conventions de vote confèrent à Énergie Brookfield le droit de donner des directives dans le cadre de l'élection des membres du conseil d'administration des entités concernées, entre autres, et, par conséquent, le contrôle de ces mêmes entités. Énergie Brookfield inclut donc les comptes de ces entités dans son périmètre de consolidation.

En ce qui concerne les entités auparavant contrôlées par Brookfield Corporation, les conventions de vote conclues ne représentent pas un regroupement d'entreprises selon IFRS 3, étant donné que Brookfield Corporation contrôle in fine toutes ces entreprises regroupées tant avant qu'après la réalisation de ces transactions. Énergie Brookfield comptabilise ces transactions visant des entités sous contrôle commun, de manière semblable à une fusion d'intérêts communs, méthode selon laquelle il faut présenter l'information financière antérieure aux conventions de vote comme si les transactions avaient toujours existé. Se reporter à la note 1 s) ii), « Jugements critiques dans l'application des méthodes comptables – Transactions sous contrôle commun » de nos états financiers consolidés annuels audités au 31 décembre 2023 pour connaître notre méthode comptable quant aux transactions sous contrôle commun.

MESURE DU RENDEMENT

Informations sectorielles

Nos activités sont réparties selon les secteurs suivants : 1) hydroélectricité, 2) énergie éolienne, 3) énergie solaire destinée aux réseaux publics, 4) énergie décentralisée et stockage (production décentralisée et stockage par pompage), 5) solutions durables (gaz naturel renouvelable de source agricole, captage et stockage de carbone, recyclage, cogénération, biomasse, services nucléaires et transformation énergétique), et 6) siège social. L'hydroélectricité est de surcroît sectorisée par région (Amérique du Nord, Colombie et Brésil). Cette répartition permet de mieux refléter la façon dont le principal décideur opérationnel analyse les résultats de notre société.

Les rapports présentés au principal décideur opérationnel ont été révisés au cours du quatrième trimestre de 2023 pour ventiler les activités du secteur énergie décentralisée et solutions durables entre les secteurs énergie décentralisée et stockage et solutions durables. Ce changement est conforme à l'évolution des activités d'Énergie Brookfield, alors que la production décentralisée et les solutions durables continuent de croître en tant que composante plus importante des activités. L'information financière des secteurs opérationnels de la période précédente a été retraitée pour présenter les résultats correspondant aux secteurs énergie décentralisée et stockage et Solutions durables.

Nous présentons nos résultats et les informations sectorielles des périodes antérieures selon ces secteurs. Se reporter à la note 6, « Informations sectorielles », de nos états financiers consolidés intermédiaires non audités.

L'un de nos principaux objectifs est de dégager des flux de trésorerie stables et croissants tout en réduisant au minimum le risque pour toutes les parties prenantes. Nous surveillons notre rendement à cet égard au moyen de trois mesures clés : i) le résultat net; ii) le résultat avant intérêts, impôts sur le résultat et amortissements ajusté (« BIIA ajusté »); et iii) les fonds provenant des activités.

Il est important de souligner que le BAIIA ajusté et les fonds provenant des activités sont des mesures qui n'ont pas de définition normalisée prescrite par les IFRS; il est donc peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés et en tant qu'outils d'analyse elles comportent des limites. Nous fournissons ci-après de l'information supplémentaire sur la façon dont nous calculons le BAIIA ajusté et les fonds provenant des activités. Nous fournissons également le rapprochement du résultat net. Se reporter à la « Partie 4 – Revue du rendement financier selon des données au prorata – Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS » et à la « Partie 6 – Principales informations trimestrielles – Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS ».

Informations au prorata

Les rapports présentés au principal décideur opérationnel sur les mesures utilisées pour évaluer le rendement et affecter les ressources sont présentés au prorata. Au prorata, les informations reflètent la quote-part d'Énergie Brookfield dans des centrales qu'elle inclut dans son périmètre de consolidation ou comptabilise selon la méthode de la mise en équivalence et pour lesquelles elle détient le contrôle ou exerce une influence notable ou un contrôle conjoint sur la participation. Les informations au prorata offrent une perspective des porteurs de parts que le principal décideur opérationnel considère comme importante au moment d'effectuer des analyses internes et de prendre des décisions stratégiques et opérationnelles. Le principal décideur opérationnel est également d'avis que les informations au prorata permettent aux investisseurs de comprendre l'incidence des décisions qu'il prend et des résultats financiers attribuables aux porteurs de parts.

Les informations financières au prorata ne sont pas présentées et ne sont pas destinées à être présentées conformément aux IFRS. Les tableaux présentant un rapprochement des données conformes aux IFRS et de celles présentées au prorata ont été fournis. Par secteur, les postes produits, autres produits, coûts d'exploitation directs, charge d'intérêts, impôts exigible et divers sont des éléments qui diffèrent des résultats présentés selon les IFRS puisqu'ils 1) comprennent la quote-part d'Énergie Brookfield des résultats des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence répartie entre tous les éléments mentionnés précédemment, 2) ne tiennent pas compte de la quote-part du résultat des participations consolidées que nous ne détenons pas et qui est répartie entre les éléments mentionnés précédemment, et puisque 3) les autres produits comprennent, sans s'y limiter, notre quote-part dans les couvertures de change et autres couvertures, les produits tirés des actifs financiers et des investissements structurés dans les solutions durables, les crédits d'impôt transférables et les profits réalisés à la cession d'actifs secondaires et d'actifs récemment développés que nous avons rentabilisés afin de refléter la valeur économique engendrée par nos activités de développement, soit la conception, la construction et la commercialisation d'une nouvelle capacité d'énergie renouvelable et la vente de ces actifs à des acheteurs dont le coût du capital est plus bas, ce qui peut ne pas être autrement reflété dans notre compte consolidé de résultats.

En tant qu'outil analytique, la présentation des résultats au prorata comporte des limites, notamment :

- les montants présentés dans les postes distincts sont obtenus en fonction du pourcentage global de la participation financière et ne sont pas nécessairement représentatifs du droit à l'égard des actifs et des passifs ou des produits et des charges;
- les autres sociétés n'utilisent pas nécessairement la même méthode que nous pour calculer leurs résultats au prorata.

En raison de ces limites, notre information financière au prorata ne doit pas être considérée distinctement de nos états financiers préparés conformément aux IFRS ou s'y substituer.

Énergie Brookfield n'exerce pas de contrôle sur les entités qui ne font pas partie de son périmètre de consolidation; par conséquent, celles-ci ont été présentées comme des participations comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence dans ses états financiers. La présentation des actifs et des passifs ainsi que des produits et des charges ne signifie pas qu'Énergie Brookfield dispose d'un quelconque droit sur ces éléments, et le retrait des états financiers de montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle n'éteint pas les droits établis d'Énergie Brookfield sur ces éléments pas plus qu'il n'annule son exposition à ceux-ci.

Sauf indication contraire, l'information à l'égard de la puissance en mégawatts (« MW ») attribuable aux centrales d'Énergie Brookfield, y compris les actifs en développement, est présentée sur une base consolidée, notamment aussi dans le cas des centrales dont Énergie Brookfield détient le contrôle ou exerce un contrôle conjoint sur la centrale en question.

Résultat net

Le résultat net est calculé selon les IFRS.

Le résultat net est une mesure importante de rentabilité, notamment parce qu'il a une définition normalisée conformément aux IFRS. Selon les IFRS, la présentation du résultat net pour notre société donne souvent lieu à la comptabilisation d'une perte même si les flux de trésorerie sous-jacents générés par les actifs sont appuyés par des marges élevées et des conventions d'achat d'électricité à long terme stables. Cela ressort du fait que selon les règles de comptabilisation, nous devons comptabiliser un niveau d'amortissement à l'égard de nos actifs beaucoup plus élevé que nos dépenses d'investissement de maintien.

BAIIA ajusté

Le BAIIA ajusté est une mesure non conforme aux IFRS utilisée par les investisseurs pour analyser le rendement d'exploitation des entreprises.

Énergie Brookfield se sert du BAIIA ajusté pour évaluer le rendement de ses activités avant l'incidence de la charge d'intérêts, de l'impôt sur le résultat, de la charge d'amortissement, des coûts de service de gestion, des participations ne donnant pas le contrôle, du profit latent ou de la perte latente sur les instruments financiers, des résultats sans effet de trésorerie découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, des distributions versées aux porteurs d'actions privilégiées, aux porteurs de parts de société en commandite privilégiées et aux porteurs de billets subordonnés perpétuels ainsi que d'autres éléments généralement ponctuels. Énergie Brookfield fait des ajustements en fonction de ces facteurs, puisqu'ils peuvent être hors trésorerie, inhabituels ou ne pas faire partie des facteurs utilisés par la direction pour évaluer le rendement d'exploitation. Énergie Brookfield tient compte des autres produits du BAIIA ajusté afin de fournir des informations supplémentaires à l'égard du rendement réalisé cumulatif des placements, y compris tout ajustement de la juste valeur latente qui a été comptabilisé dans les capitaux propres, mais qui n'est pas reflété dans le BAIIA ajusté de la période considérée.

Énergie Brookfield estime que la présentation de cette mesure facilitera l'évaluation par l'investisseur de notre rendement financier et de notre rendement d'exploitation sur une base attribuable.

Fonds provenant des activités

Les fonds provenant des activités représentent une mesure non conforme aux IFRS utilisée par les investisseurs pour analyser le résultat d'exploitation net avant l'incidence de certains éléments variables qui n'ont en général aucune incidence financière ou des éléments qui ne sont pas directement liés au rendement d'Énergie Brookfield.

Énergie Brookfield utilise les fonds provenant des activités pour évaluer son rendement avant l'incidence de certains éléments ayant un effet de trésorerie (p. ex., les coûts d'acquisition et d'autres éléments généralement ponctuels ayant un effet de trésorerie) et de certains éléments sans effet de trésorerie (p. ex. l'impôt différé, la charge d'amortissement, la composante hors trésorerie des participations ne donnant pas le contrôle, le profit latent ou la perte latente sur les instruments financiers, les résultats sans effet de trésorerie découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et d'autres éléments sans effet de trésorerie), ces éléments n'étant pas représentatifs du rendement des activités sous-jacentes. Énergie Brookfield tient compte des autres produits afin de fournir des informations supplémentaires à l'égard du rendement cumulatif réalisé sur les placements, y compris tout ajustement de la juste valeur latente qui a été comptabilisé dans les capitaux propres, mais qui n'est pas reflété pour la période considérée. Pour ses états financiers consolidés intermédiaires non audités, Énergie Brookfield utilise le modèle de la réévaluation conformément à IAS 16, *Immobilisations corporelles*, selon lequel l'amortissement est établi à partir d'un montant réévalué, ce qui réduit le caractère comparable avec nos pairs qui ne présentent pas leurs résultats selon les IFRS publiées par l'IASB ou qui n'ont pas adopté le modèle de la réévaluation pour évaluer les immobilisations corporelles. La direction ajoute l'impôt différé, car, à son avis, cet élément ne reflète pas la valeur actualisée des obligations fiscales réelles qu'elle prévoit qu'Énergie Brookfield engagera sur un horizon à long terme.

Énergie Brookfield estime que cette analyse et la présentation des fonds provenant des activités permettront à l'investisseur de mieux comprendre le rendement d'Énergie Brookfield. Les fonds provenant des activités par part ne sauraient se substituer au résultat par action comme mesure de rendement et ne sont pas représentatifs des montants disponibles aux fins de distribution.

Les fonds provenant des activités ne sont pas une mesure comptable généralement reconnue selon les IFRS et peuvent, par conséquent, avoir une définition différente de celle des fonds provenant des activités utilisée par d'autres entités ainsi que de la définition des fonds provenant des activités utilisée par l'Association des biens immobiliers du Canada et la National Association of Real Estate Investment Trusts, Inc. (« NAREIT »). En outre, cette mesure n'est pas utilisée par le principal décideur opérationnel pour évaluer les liquidités d'Énergie Brookfield.

Dettes au prorata

La dette au prorata est présentée en fonction de la quote-part des obligations relatives aux emprunts liés aux participations d'Énergie Brookfield dans diverses entreprises comprises dans le portefeuille. Les informations financières au prorata ne sont pas présentées et ne sont pas destinées à être présentées conformément aux IFRS. La dette au prorata est présentée parce que la direction est d'avis qu'elle aide les investisseurs et les analystes à estimer la performance globale et à comprendre l'endettement lié spécifiquement à la quote-part revenant à Énergie Brookfield de son capital investi dans un placement donné. Analysée avec le BAIIA ajusté au prorata, la dette au prorata devrait fournir de l'information utile quant à la façon dont Énergie Brookfield a financé les actifs de ses activités. La direction est d'avis que l'information financière au prorata, lorsqu'elle est lue avec les résultats présentés selon les IFRS d'Énergie Brookfield, y compris la dette consolidée, offre une évaluation plus utile de la performance des activités d'Énergie Brookfield et de la gestion du capital. En tant qu'outil analytique, la présentation des résultats au prorata comporte des limites, notamment :

- Les montants de la dette au prorata ne représentent pas l'obligation consolidée relative à la dette sous-jacente d'un placement consolidé. Si un projet donné ne génère pas des flux de trésorerie suffisants pour régler l'intégralité des paiements liés à la dette connexe, la direction peut décider, à sa discrétion, de régler l'insuffisance au moyen d'une injection de capitaux en vue d'éviter un manquement à l'obligation. Une telle insuffisance pourrait ne pas être apparente ou ne pas être équivalente à l'écart entre le BAIIA ajusté au prorata global de l'ensemble des placements compris dans le portefeuille d'Énergie Brookfield et la dette au prorata globale de l'ensemble des placements compris dans le portefeuille d'Énergie Brookfield.
- Les autres sociétés n'utilisent pas nécessairement la même méthode pour calculer la dette au prorata.

En raison de ces limites, l'information financière au prorata d'Énergie Brookfield ne doit pas être considérée distinctement des états financiers d'Énergie Brookfield préparés conformément aux IFRS ou s'y substituer.

PARTIE 9 – MISE EN GARDE

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport renferme de l'information et des énoncés prospectifs, au sens prescrit par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières ainsi que des énoncés prospectifs, au sens prescrit par l'article 27A de la loi américaine Securities Act of 1933 et l'article 21E de la loi américaine Securities Exchange Act of 1934, dans leur version modifiée respective, ainsi que par les règles d'exonération de la loi américaine Private Securities Litigation Reform Act of 1995 et par toute autre réglementation canadienne sur les valeurs mobilières, concernant les activités et l'exploitation d'Énergie Brookfield. Les énoncés prospectifs peuvent comprendre des estimations, des plans, des attentes, des opinions, des prévisions, des projections, des directives ou d'autres énoncés qui ne sont pas des énoncés de fait. Les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport portent notamment, sans s'y limiter, sur la qualité des actifs d'Énergie Brookfield et la résilience des flux de trésorerie qu'ils généreront, notre performance financière prévue, la future mise en service d'actifs, le caractère contractuel de notre portefeuille, la diversification des technologies, les occasions d'acquisition, la conclusion prévue d'acquisitions et de cessions, l'évolution des prix de l'énergie et de la demande d'électricité, la reprise économique, l'atteinte de la production moyenne à long terme, les coûts de développement de projets et de dépenses d'investissement, les politiques relatives à l'énergie, la croissance économique, le potentiel de croissance de la catégorie d'actifs d'énergie renouvelable, nos perspectives de croissance future et notre profil de distribution, notre accès aux capitaux ainsi que les distributions et les dividendes futurs versés aux porteurs de parts de société en commandite et d'actions échangeables de BEPC. Dans certains cas, les énoncés prospectifs peuvent être repérés par l'utilisation de mots comme « prévoit », « s'attend à », « planifie », « cherche à », « estime », « a l'intention de », « anticipe », « croit », « a tendance à », « continue », « essaie », « susceptible », « principalement », « approximativement », « environ », « vise », « s'efforce », « cible » ou encore de dérivés de ces mots et expressions ou d'énoncés selon lesquels certains événements, mesures ou résultats « peuvent », « pourront », « pourraient » ou « devraient » respectivement se produire, avoir lieu ou être atteints, ou se produiront, auront lieu ou seront atteints. Ces énoncés prospectifs et cette information ne portent pas sur des faits historiques; ils reflètent plutôt nos attentes actuelles au sujet de résultats ou d'événements futurs et sont fondés sur l'information dont nous disposons actuellement et sur des hypothèses que nous jugeons raisonnables. Bien que nous croyions que les résultats, le rendement et les réalisations futurs prévus expressément ou implicitement par les énoncés prospectifs et les informations figurant dans le présent rapport soient fondés sur des hypothèses et des attentes raisonnables, nous ne pouvons garantir que ces attentes se matérialiseront. Le lecteur ne devrait pas accorder une confiance indue à ces informations et énoncés prospectifs, puisqu'ils comportent des hypothèses, des risques, des incertitudes et d'autres facteurs connus et inconnus par suite desquels les résultats, le rendement ou les réalisations réels peuvent différer de façon importante des résultats, du rendement ou des réalisations futurs prévus que ces informations et énoncés prospectifs expriment ou laissent entendre. Ces croyances, ces hypothèses et ces attentes peuvent changer en raison de nombreux événements ou facteurs éventuels, dont certains nous sont inconnus ou sont indépendants de notre volonté. Si un changement survenait, nos activités, notre situation financière, nos liquidités et nos résultats d'exploitation ainsi que nos plans et stratégies pourraient différer considérablement de ceux qui sont exprimés dans notre information prospective et dans les déclarations prospectives du présent rapport.

Les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux prévus ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs comprennent notamment ce qui suit : des conditions économiques générales et des risques économiques, y compris des variations défavorables des taux d'intérêt, des taux de change, de l'inflation et de la volatilité dans les marchés financiers; la variation de la disponibilité des ressources en raison, entre autres, des changements climatiques, à n'importe laquelle de nos centrales d'énergie renouvelable; l'offre, la demande, la volatilité et la commercialisation au sein des marchés de l'énergie; notre incapacité à renégocier ou à remplacer, suivant des modalités semblables, les contrats qui viennent à échéance (y compris les CAÉ, les conventions de garantie ou les contrats à long terme semblables entre un vendeur et un acheteur de production d'énergie électrique); l'augmentation de la production ne faisant pas l'objet d'engagements contractuels dans notre portefeuille d'énergie renouvelable ou une modification du profil des contrats de projets d'énergie renouvelable futurs; la disponibilité et l'accès aux installations d'interconnexion et aux réseaux de transport; la capacité de respecter, de remplacer ou de renouveler les concessions, les permis et d'autres approbations gouvernementales nécessaires pour continuer d'exploiter ou de développer nos projets; le fait que nos droits réels immobiliers pourraient être menacés par les droits de titulaires de privilèges et de domaines à bail qui sont supérieurs à ceux qui nous sont accordés; les augmentations des coûts d'exploitation de nos centrales actuelles et de nos nouveaux projets en développement; les pannes d'équipement et les défis d'approvisionnement; le resserrement de la réglementation et l'opposition de tiers relativement aux clients et aux activités de notre entreprise de services d'énergie nucléaire; l'incapacité du secteur de l'énergie nucléaire à prendre de l'expansion; une indemnisation insuffisante à l'égard de notre entreprise de services nucléaires; notre dépendance aux systèmes opérationnels informatisés, qui pourrait exposer notre groupe à des cyberattaques; les ruptures de barrage et le coût et les responsabilités éventuelles liés à ces ruptures; les pertes non assurables et la hausse du coût des primes d'assurance; l'évolution des conditions réglementaires, politiques, économiques et sociales dans les territoires où nous exerçons nos activités; les cas de force majeure; les risques liés à la santé, à la sécurité et à l'environnement; les risques liés à la commercialisation de l'énergie et notre capacité à gérer le risque financier et le risque sur marchandises; la fin du programme d'équilibrage hydrologique administré par le gouvernement brésilien ou tout changement à ce programme; le fait d'être partie à des litiges et autres différends et de faire l'objet d'enquêtes par des organismes réglementaires et gouvernementaux; le non-respect des obligations par les contreparties à nos contrats; le temps et l'argent consacrés à faire respecter les contrats par les contreparties défaillantes et l'incertitude de l'issue de telles démarches; la possibilité de devoir nous soumettre à des lois ou à des règlements étrangers par suite de l'acquisition future de projets dans de nouveaux marchés; la possibilité que nos activités soient touchées par des collectives locales; le fait que les technologies récemment mises au point ou les nouveaux secteurs d'activité dans lesquels nous investissons ne donnent pas les résultats escomptés; les avancées technologiques pouvant entraver ou éliminer l'avantage concurrentiel de nos projets; l'augmentation des redevances d'utilisation d'énergie hydraulique (ou frais semblables) ou les changements apportés à la réglementation visant l'approvisionnement en eau; les conflits de travail et les conventions collectives défavorables sur le plan économique; notre incapacité à financer nos activités et à financer la croissance en raison de la conjoncture des marchés des capitaux ou notre capacité à réaliser des mesures de recyclage des capitaux; les restrictions opérationnelles et financières qui nous sont imposées par les conventions de prêt, de crédit et de sûreté; la révision de nos cotes de crédit; la création d'une dette à multiples paliers au sein de notre structure organisationnelle; les restrictions à l'égard de notre capacité à exercer certaines activités ou à faire des distributions en raison de nos dettes; l'évolution défavorable des taux de change et l'incapacité de notre groupe à gérer efficacement l'exposition aux monnaies étrangères au moyen de notre stratégie de couverture ou d'une tout autre façon; notre

incapacité à repérer des occasions d'investissement suffisantes et à réaliser les transactions; l'instabilité politique ou les changements de politique gouvernementale qui nuiraient à nos activités ou à nos actifs; l'évolution de nos activités actuelles, y compris au moyen de placements futurs dans les solutions durables; la croissance de notre portefeuille et notre incapacité à réaliser les avantages anticipés de nos transactions ou de nos acquisitions; notre incapacité à développer des projets figurant dans notre portefeuille de développement; les retards, les dépassements de coûts et d'autres problèmes associés à la construction et à l'exploitation de nos installations de production et les risques liés aux arrangements que nous concluons avec les collectivités et les coentrepreneurs; le fait que nous n'ayons pas le contrôle sur toutes nos activités et sur tous nos investissements, y compris sur certains investissements que nous avons faits par l'intermédiaire de nos coentreprises, partenariats, consortiums ou conventions structurées; l'acquisition de sociétés en difficulté financière qui pourraient nous faire courir des risques accrus; une baisse de la valeur de nos placements dans des titres, y compris dans des titres d'autres sociétés émis dans le public; une séparation entre la participation financière et le contrôle dans notre structure organisationnelle; notre dépendance envers Brookfield et l'importante influence de celle-ci sur nous; la décision de Brookfield de ne pas nous trouver des occasions d'acquisition, et notre manque d'accès à toutes les acquisitions d'énergie renouvelable répertoriées par Brookfield, y compris en raison de conflits d'intérêts; le départ de certains ou de tous les principaux professionnels de Brookfield; le fait que Brookfield agisse d'une façon qui ne soit pas dans notre intérêt ou de celui de nos actionnaires ou porteurs de parts; notre incapacité à résilier la convention-cadre de services et la responsabilité limitée du fournisseur de services en vertu de nos ententes avec ce dernier; la relation de Brookfield avec Oaktree Capital Group, LLC et les membres de son groupe; les changements dans la façon dont Brookfield choisit de détenir ses participations de propriété dans Énergie Brookfield; les changements dans le montant en espèces que nous pouvons distribuer à nos porteurs de parts; les ventes et émissions futures de nos titres occasionneront une dilution pour les porteurs de titres actuels et même la perception de la réalisation de ces ventes ou émissions pourrait faire chuter le cours des parts de BEP ou des actions échangeables de BEPC; les variations du cours des parts de BEP et des actions échangeables de BEPC; l'incapacité de nos porteurs de parts à participer à la gestion de BEP; la capacité limitée des porteurs de parts à obtenir une instance judiciaire favorable pour les litiges liés à BEP ou à exécuter des jugements contre nous; notre dépendance à l'égard des filiales pour fournir les fonds nécessaires au paiement des distributions; les changements dans le droit fiscal ou la pratique fiscale; les changements dans les politiques et incitatifs gouvernementaux relatifs aux secteurs de l'énergie renouvelable et des solutions durables; les incidences négatives des pressions inflationnistes; l'évolution des conditions réglementaires, politiques, économiques et sociales dans les territoires où nous exerçons nos activités; les risques liés à la santé, à la sécurité et à l'environnement; les cas de force majeure; les risques de change associés aux distributions de BEP; les cas de fraude, de subornation ou de corruption, d'autres actes illégaux, les procédés ou les systèmes internes inadéquats ou défaillants et les restrictions des investissements étrangers directs; la réglementation accrue à laquelle nos activités sont assujetties; nous ne sommes pas soumis aux mêmes obligations d'information financière qu'un émetteur américain aux États-Unis; la révision de nos cotes de crédit; les nouvelles initiatives réglementaires liées aux facteurs ESG; l'incidence des droits de la personne sur nos activités; le fait d'être considérés comme une société de placement en vertu de la loi Investment Company Act of 1940; l'efficacité de nos contrôles internes à l'égard de l'information financière; le rachat, à tout moment, des actions échangeables de BEPC par nous ou, moyennant un préavis du porteur des actions de catégorie B; la possibilité que l'arrangement ne se réalisera pas selon les modalités ou le calendrier envisagés à l'heure actuelle, ou qu'il ne se réalise pas tout court, en raison de l'impossibilité d'obtenir les approbations requises de la part des actionnaires et du tribunal ou de satisfaire aux conditions de clôture nécessaires à la réalisation de l'arrangement, ou pour d'autres motifs; ainsi que les autres facteurs décrits dans notre plus récent rapport annuel sur formulaire 20-F, y compris ceux énoncés à la rubrique 3.D, « Facteurs de risque ».

Le lecteur est prévenu que la liste de facteurs importants qui précède pouvant avoir une incidence sur les résultats futurs n'est pas exhaustive. Ces énoncés prospectifs représentent nos points de vue à la date du présent rapport, et il ne faut pas estimer qu'ils représentent nos points de vue à compter de toute date postérieure à celle du présent rapport. Même si nous prévoyons que des événements et faits nouveaux postérieurs à la date de clôture pourraient modifier ces points de vue, nous rejetons toute obligation de mettre à jour ces déclarations prospectives, sauf lorsque nous y sommes tenus par la loi. Pour de plus amples renseignements sur ces risques connus et inconnus, se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » dans notre plus récent rapport annuel sur formulaire 20-F et tout autre risque et facteur décrit dans ce formulaire.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

Le présent rapport comprend des références au BAIIA ajusté, aux fonds provenant des activités et aux fonds provenant des activités par part qui ne sont pas des principes comptables généralement reconnus et normalisés selon les IFRS et peuvent, par conséquent, avoir une définition différente de celles utilisées par d'autres entités. Plus particulièrement, notre définition des fonds provenant des activités peut être différente de la définition utilisée par d'autres sociétés ainsi que de la définition utilisée par l'Association des biens immobiliers du Canada et la National Association of Real Estate Investment Trusts, Inc. (« NAREIT »), entre autres parce que la définition de la NAREIT est fondée sur les PCGR des États-Unis et non sur les IFRS. Nous croyons que le BAIIA ajusté, les fonds provenant des activités ou les fonds provenant des activités par part constituent des mesures complémentaires utiles pour les investisseurs pour évaluer notre rendement financier. Aucune de ces mesures ne doit être considérée comme l'unique mesure de notre rendement, ni être considérée distinctement de l'analyse de nos états financiers préparés conformément aux IFRS ou s'y substituer. Ces mesures non conformes aux IFRS reflètent la façon dont nous gérons nos activités et, à notre avis, permettent au lecteur de mieux les comprendre.

Notre rapport de gestion présente des rapprochements du BAIIA ajusté, des fonds provenant des activités et des fonds provenant des activités par part avec le résultat net. Nous présentons également, à la note 6, « Informations sectorielles », des états financiers consolidés intermédiaires non audités, un rapprochement du BAIIA ajusté et des fonds provenant des activités par rapport au résultat net.

Brookfield Renewable Partners L.P.

bep.brookfield.com

NYSE: BEP

TSX: BEP.UN